

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:           Mme NICOLE BOULET, présidente  
  M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE  
DE MARCHAND**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 2**

Séance tenue le 7 octobre 2003, 14 h  
Centre sportif et culturel de la Vallée-de-la-rouge  
1550, rue des Cyprès  
L'Annonciation

**TABLE DES MATIÈRES**

|                                |    |
|--------------------------------|----|
| SÉANCE DU 7 OCTOBRE 2003 ..... | 1  |
| MOT DE LA PRÉSIDENTE .....     | 1  |
| LA PRÉSIDENTE: .....           | 1  |
| <br>                           |    |
| DÉPÔT DE DOCUMENTS.....        | 2  |
| <br>                           |    |
| PÉRIODE DE QUESTIONS :         |    |
| JUSTINE LACOSTE.....           | 24 |
| LÉONARD CASTAGNIER.....        | 35 |
| JEAN-PAUL LE BOURHIS.....      | 38 |
| <br>                           |    |
| REPRISE DE LA SÉANCE .....     | 63 |
| <br>                           |    |
| BRUNO CLOUTIER .....           | 69 |
| JEANINE CHARRETTE .....        | 74 |
| JUSTINE LACOSTE.....           | 82 |

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### LA PRÉSIDENTE :

5 Si vous voulez bien, nous allons débiter la séance de cet après-midi. Bonjour, mesdames, messieurs! Bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Marchand. Je vais vous épargner les explications que je vous ai faites, hier soir, sur la Procédure d'évaluation environnementale.

10 Je tiens à vous rappeler cependant qu'il s'agit de la première partie de l'audience publique, donc, celle qui est consacrée à l'obtention de l'information. La deuxième partie de l'audience, elle, sera consacrée à entendre vos opinions.

15 Alors, pour prendre la parole, je vous prierais de vous inscrire dès maintenant au registre qui est situé à l'arrière de la salle. Je rappelle qu'il vous est permis de poser deux questions à la fois, non pas pour limiter votre droit de parole mais plutôt pour permettre au plus grand nombre possible de s'exprimer. Alors, j'accepte pour l'instant environ six inscriptions.

20 Je rappelle que pour éviter les échanges directs, les questions doivent être adressées à la présidence de la Commission. Il en est de même des réponses.

25 J'aimerais vous rappeler que, d'abord concernant la présentation des mémoires, ceux qui sont intéressés à le faire, peuvent dès maintenant s'inscrire auprès de madame Dallaire. Je vous informe aussi qu'il existe un petit dépliant qui vous permet, en fait, de préparer la présentation de votre mémoire. On ne veut pas un document, ce n'est pas une thèse de doctorat. Ça peut être tout simplement l'expression de ce que vous vivez par rapport au projet qui est présenté. Alors, ceux qui sont intéressés, vous pouvez en discuter ou, en tout cas, échanger avec madame Dallaire sur le sujet.

30 Alors, vous pourrez aussi, si vous ne le faites pas aujourd'hui, communiquer avec madame Dallaire à nos bureaux à Québec, au: 1-800-463-4732. Les mémoires, bien sûr, devront être reçus au BAPE au plus tard le 31 octobre prochain.

35 Quant à la partie de la visite qui n'a pu être faite ce matin, nous devrions avoir une confirmation de la part du promoteur dans le courant de la journée, à l'effet de sa tenue qui pourrait être demain matin, vers 11 h. Alors, dès que j'aurai l'information, je vous la confirmerai.

40 J'aimerais faire une brève présentation des personnes-ressources qui ont été invitées par la Commission. Cependant, d'entrée de jeu peut-être pour le promoteur, est-ce que vous aviez des documents à déposer cet après-midi ou si tout a été déposé de ce qui a été demandé?

**Mme JOHANNE BOCK :**

C'était des informations à transmettre.

45

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

50

**Mme JOHANNE BOCK :**

Il n'y avait pas de document en tant que tel.

**LA PRÉSIDENTE :**

55

Est-ce que vous avez les informations?

**Mme JOHANNE BOCK :**

60

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pouvez nous les donner immédiatement?

65

**Mme JOHANNE BOCK :**

Oui.

70

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, allez-y, madame Bock.

**Mme JOHANNE BOCK :**

75

C'est monsieur Michel Grégoire qui va répondre à la première demande.

**LA PRÉSIDENTE :**

80

D'accord. Alors, monsieur Grégoire?

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

85

Bonjour, madame la présidente! Parmi les questions qui avaient été soulevées, il y en a une qui concernait la description de la manière optimale de gérer le site afin de limiter la présence

des goélands. On avait répondu que la meilleure façon, c'était d'avoir une bonne gestion des déchets et du recouvrement. Ces points sont précisés dans le rapport technique, le rapport principal, version finale, à l'annexe G, qui se trouve le rapport technique, c'est à l'article 13.2 qui concerne les opérations journalières d'enfouissement. Donc, ça explique la façon dont le recouvrement va être fait. Version finale, annexe G, c'est la page 41, article 13.2

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous pourriez quand même brièvement, pour le bénéfice des citoyens dans la salle, nous dire ce qui est précisé à cet article-là.

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

Oui. Voilà. Donc, ce qui était précisé à cet article, c'est que si on regarde au premier paragraphe:

*\*L'épaisseur totale de la couche de déchets solides compactés ne devra pas excéder trois mètres et cette surface devra être recouverte au fur et à mesure de sa progression d'au moins vingt centimètres de matériaux de recouvrement. Le front de chaque couche de déchets solides devra être également compacté et recouvert d'au moins vingt centimètres du même matériau de recouvrement après chaque journée d'opération, dans le cas où on interromprait les opérations d'enfouissement. Le front de déchets doit avoir une pente maximale de 30 %.\**

Ensuite, on disait que:

*\*Chaque phase doit être développée le plus verticalement possible, afin d'accélérer la mise en place du recouvrement final.\**

Donc, c'est des dispositions qui vont être mises en place pour s'assurer que le front de déchets est recouvert le plus rapidement possible et éviter les goélands.

Il y a aussi un dessin qui est à la même annexe et qui montre des procédures d'enfouissement. Donc, c'est le dessin qui est à l'annexe 3. Ce sont les plans réduits du même rapport technique et qui indiquent les façons d'enfouir les déchets. C'est le dessin: coupe et détail type 020A. Donc, ça montre la façon de disposer des déchets dans le site.

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est parfait.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

À ce sujet-là, est-ce que vous prévoyez tout de même avoir quelque chose de plus explicite dans le devis d'exploitation que: *\*Cette phase de travaux devra être développée le plus*

130 *verticalement possible.*+ Parce que, moi, comme exploitant, si c'est tout ce qui est écrit, ce n'est pas sûr que je vais savoir vraiment comment m'organiser pour que ce soit exploité le plus verticalement possible.

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

135 On peut être plus explicite. Il y a aussi le dessin qui illustre la façon de développer le plus verticalement possible.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

140 On est allé faire une visite de site ce matin, d'un site qui est exploité. Est-ce que, en principe, ce site-là devrait suivre à peu près ces mesures-là?

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

145 Normalement, oui.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

150 Ce qu'on a vu, semblait suivre... je pense surtout aux mesures. On parle de recouvrir de vingt centimètres à tous les jours. Si je comprends bien ce que ça signifie, c'est qu'à la fin d'une journée, on n'est plus supposé vraiment voir de déchets, sauf par ce qu'on recommence le lendemain. J'ai cru observer une très grande surface de déchets non recouverts.

**Mme JOHANNE BOCK :**

155 Je vais répondre. C'est parce qu'il faut faire aussi avec la nature. On a des pluies. On n'arrête pas d'avoir des pluies. Ce n'est pas une défaite. Mais ce qui fait que, à ce moment-là, quand on enfouit le soir, quand il mouille toute la nuit, on arrive le lendemain matin, et c'est à recommencer. Quand on ferme le site le samedi à midi, qu'on arrive le lundi, puis qu'il mouille, qu'il a mouillé tout le temps, on a beau avoir mis la terre requise, la terre s'infiltré. Donc, c'est toujours à recommencer. Mais les correctifs sont effectués à chaque fois.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

165 Comme consultant, est-ce que vous êtes conscient des difficultés que rencontre actuellement l'exploitant et est-ce que vous auriez des recommandations à lui faire pour s'assurer de combattre entre autres... il n'a pas plu entre hier et aujourd'hui. Donc, hier, théoriquement, si ça a été couvert, aujourd'hui, on n'aurait pas dû voir les déchets aujourd'hui, parce qu'entre hier et aujourd'hui, il n'a pas plu. Le recouvrement journalier. Est-ce que vous auriez des recommandations à faire pour permettre à l'exploitant de mieux réussir à recouvrir les déchets et, ainsi, éviter...

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

175

Bon, c'est sûr qu'il va toujours y avoir des déchets apparents, parce qu'à chaque jour il arrive des camions. Donc, c'est à la fin de chaque journée que le recouvrement est fait. C'est d'avoir vraiment une procédure, de mettre plus de terre, de mettre vraiment le vingt centimètres qui est requis pour être sûr que, même s'il y a un peu de sol du recouvrement qui pénètre dans les déchets, ça reste recouvert, ça retient les déchets.

180

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Merci.

185

**LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais avoir le point de vue du ministère de l'Environnement. En fait, vous étiez présent à la visite de site ce matin. Le site actuel, tel que vous l'avez vu ce matin, est-ce que, selon vous, ça respecte les règles qui sont édictées dans les règlements?

190

**M. NICOLAS JUNEAU :**

Effectivement, la quantité de déchets qui n'était pas recouverte nous semblait un peu plus grande que ce qui aurait peut-être dû. En fait, l'objectif du recouvrement est de s'assurer que les matières résiduelles ne sont pas à l'air libre durant la nuit et durant le début de la période d'enfouissement. Donc, ça ne semblait pas rencontrer, pour une certaine partie du LES en tout cas, peut-être les objectifs.

195

200

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Peut-être continuer avec les informations que vous deviez nous transmettre. Alors, en fait, l'autre chose, c'était est-ce qu'il y avait eu d'autres sites d'envisagés en 81-82 lors de l'étude pour le choix de site?

205

**Mme JOHANNE BOCK :**

À cette question, il y a monsieur Jean-Louis Boileau de la Municipalité de Rivière-Rouge qui va répondre à la question.

210

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait.

215

**M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

Bonjour, madame la présidente!

**LA PRÉSIDENTE :**

220

Bonjour!

**M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

225

Sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, il y a eu deux sites qui ont été identifiés où ce que le traitement de vidanges est autorisé, soit le site de Marchand et le site de Mont-Laurier. Sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, les sites d'enfouissement sont défendus.

230

**LA PRÉSIDENTE :**

À l'exception de ces deux-là.

**M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

235

C'est ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

240

Est-ce qu'il y a une résolution qui a été faite à cet effet-là?

**M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

245

C'est dans le schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle, ainsi que dans les réglementations municipales.

**LA PRÉSIDENTE :**

250

À ce moment-là, ces documents-là, s'ils n'ont pas été déposés, vont l'être, je présume?

**M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

Ils ont possiblement été déposés par la MRC.

255

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Parfait.

**M. JEAN-LOUIS BOILEAU :**

260

Ça a été déposé par la MRC.



**LA PRÉSIDENTE :**

Parce qu'on ne les a pas nécessairement tous vus. D'accord. Merci beaucoup.

265

Alors, allez-y. On avait demandé aussi le calcul du centre de masse des municipalités desservies par le site.

**Mme JOHANNE BOCK :**

270

Monsieur Demers va répondre à la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

275

Monsieur Demers?

**M. ROBERT DEMERS :**

280

Voilà. On a regardé l'ensemble du dossier au niveau des municipalités qui étaient desservies par rapport à la localisation du site actuel. On a pris comme point central le site actuel, on est allé chercher un rayon de 40 kilomètres autour, qui est quand même une zone relativement restreinte et, à l'intérieur de ça, il y a 75 % de la population qui est desservie par le LES actuel qui est à l'intérieur du rayon de 40 kilomètres. Et, toujours en considérant comme point central le site actuel.

285

Donc, je dresse mon rayon. Je fais la circonférence. Là-dedans, il y a 75 % de la population à l'intérieur de ce secteur-là, 75 % des déchets qui vont au site proviennent de ce rayon de 40 kilomètres.

290

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. L'autre question, c'était le pourcentage de récupération de déchets dangereux. Centre de tri, métal, matériaux secs, est-ce que vous avez cette information-là actuellement?

295

**Mme JOHANNE BOCK :**

Oui. Madame Suzanne Mercure va répondre.

300

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Madame Mercure?

**Mme SUZANNE MERCURE :**

305

Au niveau du taux de récupération, au niveau des RDD, ça se chiffre autour de 2 %, le taux de récupération. C'est sûr que tous les chiffres qu'on a, les taux de récupération par filière, par type de matière, vont vous être déposés dans le plan de gestion pour chaque type de matière.

310

Si on peut donner un ordre de grandeur, le taux de diversion, la MRC des Laurentides se situe autour – secteur municipal – de 17 %. Et tous secteurs confondus est de 14 %. La MRC Antoine-Labelle, ça se chiffre parallèlement. C'est assez similaire.

315

**LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais juste revenir. Vous me dites: ces informations-là vont vous être déposées dans le plan de gestion. Le plan de gestion, en fait, les informations sur les pourcentages, ce n'est pas quelque chose qui, en soi, montre des stratégies de la part... Je pense que ce sont des informations factuelles et je ne vois pas, en tout cas au moment où on se parle, pourquoi vous ne pourriez pas nous dire le pourcentage de matériaux secs, le pourcentage de métal qui est récupéré.

320

Il y a quelque chose que j'ai de la misère à saisir quand on me rappelle que ça va être dans le plan de gestion, mais que le plan de gestion, je ne l'ai pas.

325

**Mme SUZANNE MERCURE :**

Je ne pense pas que ça pose un problème que je vous dépose la kyrielle des tableaux qui ont été faits sur tous les types de matière, là...

330

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

335

**Mme SUZANNE MERCURE :**

... pour représenter le bilan de masse totale. Si vous voulez qu'on le dépose...

340

**LA PRÉSIDENTE :**

J'apprécierais grandement.

**Mme SUZANNE MERCURE :**

345

... ça sera à votre disposition.

**LA PRÉSIDENTE :**

350 Parfait.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

355 Excusez. J'aurais juste un complément d'information, pour être certain que j'ai bien compris. Vous dites que pour les MRC, vous m'avez donné deux chiffres: 17 % et 14 %. Quand vous parlez de 17 % de récupération, donc ça serait juste pour le municipal?

**Mme SUZANNE MERCURE :**

360 Oui. Municipal. Juste le secteur municipal.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

365 Donc, ce que ça signifie, c'est qu'il y a 17 % des matières résiduelles du municipal qui sont récupérés.

**Mme SUZANNE MERCURE :**

370 Oui. C'est la quantité qui est détournée par rapport à la quantité totale générée.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

375 D'accord. Et quand vous parlez de 14 %, ça inclut commercial?

**Mme SUZANNE MERCURE :**

380 Commercial. Industrie, commerce et institution. C'est les trois secteurs, ce qu'on appelle municipal, ICI, les débris de construction et de démolition. Ça, c'est 14 % pour la MRC des Laurentides.

**LA PRÉSIDENTE :**

385 Merci. Il y avait une deuxième partie à cette question-là qui vous était posée à la Régie intermunicipale. En fait, ce qu'on voulait savoir, c'est avant 95, avant qu'il se fasse du recyclage, c'est quoi la proportion de RDD et le pourcentage de collecte des RDD sur le territoire?

**Mme JOHANNE BOCK :**

390

Ça, c'est un document qui va être déposé, parce qu'on n'avait pas les chiffres de Mont-Laurier.

**LA PRÉSIDENTE :**

395

D'accord. Parfait. Merci beaucoup. Et une des dernières questions, les mesures qui seraient mises en place advenant l'observation de risque de contamination des puits domestiques. La gestion de la situation par la Régie.

**Mme JOHANNE BOCK :**

400

C'est monsieur Michel Grégoire qui répondra à la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

405

Parfait. Oui, monsieur Grégoire?

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

410

Au niveau des mesures de contrôle qui vont être mises en place, advenant une détection de contamination, je vous réfère à l'article 15.4.2 du rapport technique du rapport principal, version finale, annexe G. Qui décrit les procédures. Par exemple, pour une bonne compréhension, si le programme de contrôle est suivi et démontrait une contamination des eaux souterraines, donc un dépassement des paramètres, le plan d'intervention comprendrait les étapes suivantes:

415

*\*Information au ministère de l'Environnement du problème de contamination à des paramètres dépassant la norme.+*

- donc, on informe le ministère de l'Environnement -

420

*\*Réalisation d'un nouvel échantillonnage afin de confirmer la contamination du site. Inspection visuelle du site pour identifier la source potentielle de contamination de la nappe. Vérification du bon fonctionnement du système de drainage du lixiviat. Confirmation au ministère de l'Environnement de la source de contamination et des travaux correctifs proposés.+*

- Donc, on fait une intervention immédiate. C'est le promoteur qui fait l'intervention -

425

*\*Réalisation des travaux correctifs. Rééchantillonnage afin de confirmer l'efficacité des travaux. Transmission au ministère de l'Environnement d'un rapport sur la réalisation des travaux correctifs et de leur efficacité.+*

**LA PRÉSIDENTE :**

430

J'aimerais avoir, monsieur Juneau, est-ce que cette information a été jugée satisfaisante par le ministère de l'Environnement?

**M. NICOLAS JUNEAU :**

435

En fait, c'est les grandes lignes de la procédure lorsqu'il y a un dépassement ou quelque chose comme ça. Mais en fait, le promoteur doit toujours, il y a un suivi qui doit être fait et puis le promoteur doit toujours nous envoyer ça. Puis dès qu'il y a un dépassement, il doit proposer quelque chose qui ressemble à ça. Autrement dit, qu'est-ce qu'il va faire, proposer tout ça, et

440

puis ensuite il nous envoie les résultats de ces choses-là, suite aux réalisations des travaux. Puis c'est la Direction régionale du ministère de l'Environnement, à ce moment-là, qui assure le suivi. Donc, les grandes lignes semblent correspondre à nos exigences.

**LA PRÉSIDENTE :**

445

D'accord. Merci.

Enfin, la dernière question, c'était la présentation de la localisation des piézomètres et de la contamination des puits.

450

**Mme JOHANNE BOCK :**

Monsieur Michel Verreault de Cogemat va répondre à la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

455

Parfait.

**M. MICHEL VERREAULT :**

460

On peut commencer avec la première partie qui serait la localisation des piézomètres. Pour faire une localisation générale, on a ici le site d'enfouissement actuel. On a l'agrandissement projeté avec ses limites. Donc, on a plusieurs piézomètres dont un ici, un ici. Un ici, un là, un là, un là, un là, un là, un autre là, un autre là, un autre là, un autre ici. En gros, ça ressemble à ça. Donc, on en a plusieurs.

465

La direction d'écoulement de la nappe phréatique ou les directions ont été déterminées à l'aide des élévations de l'eau souterraine dans chacun des puits d'observation. On voit que l'eau s'écoule localement ici vers l'est et remonte plus vers le nord-est suivant l'axe de la vallée. Donc, au niveau de la localisation et de la direction de l'écoulement, je pense que c'est assez clair.

470

On peut peut-être passer au niveau de la contamination. Je vais utiliser le tableau. On a un tableau, ici, dans le rapport qu'on a déposé. Bon, principalement, je peux peut-être commencer avec les composés phénoliques, parce que si on regarde le tableau qu'on a déposé, tout ce qui est en noir, ça correspond à des critères qui dépassent les normes.

475

480 Bon, les composés phénoliques, ce que ça montre, c'est qu'on dépasse les normes dans tous les piézomètres, même ceux qui sont situés en amont, ce qui démontre que la concentration en composés phénoliques provient du *background*, finalement. C'est une composition chimique de l'eau souterraine et non pas une contamination qui est générée par le site d'enfouissement actuel.

485 Ensuite de ça, on a deux piézomètres qui démontrent des teneurs notamment en azote ammoniacal, en cadmium, en chlorure, en DBO<sub>5</sub>, DCO, fer, magnésium et manganèse supérieures à la norme. Ces deux piézomètres-là sont situés ici exactement en aval. On en a deux là, un autre là. Puis, bon, un de ces piézomètres-là, en fait c'est le PP-1, qui est le puits de pompage qui alimentait le site d'enfouissement il y a quelques années, je n'ai pas la date exacte, qu'on l'utilise à titre de puits d'observation.

490 Puis comment on fait pour dire que la contamination est limitée? C'est qu'on a un piézomètre ici qui est le piézomètres 7, qui montre aussi des teneurs, des concentrations qui dépassent pour certains éléments la norme. Dans ce cas-là, tout ce qui dépasse, c'est le fer et le manganèse. Mais on voit que la concentration diminue fortement. Ce qui fait que ça montre la limite du panache de contamination à peu près correspondant à la localisation du piézomètre 7 qui est ici. Au bout de ma feuille. Ça fait que ça donne environ une trentaine, 20 à 30 mètres à  
495 peu près. Puis ça démontre l'écoulement, qui est lent, de l'eau souterraine.

Puis les autres piézomètres qui sont situés plus en aval, on n'a pas de contamination, ce qui montre qu'on n'a pas rien qui provient du site d'enfouissement sanitaire. Puis, en même temps, ça montre que quand même on aurait un type de contamination quelconque dans les  
500 puits privés, ça ne proviendrait pas du site. Parce qu'entre les deux, il n'y a rien. Donc, essentiellement, c'est la réponse que je peux fournir. Je ne sais pas s'il y a d'autres questions?

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

505 Il y aurait juste, quand vous parlez des phénols, vous dites que c'est un bruit de fond?

**M. MICHEL VERREAULT :**

Oui.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

515 Il demeure que si je ne me trompe pas au niveau des données, par exemple encore là toujours sur les puits contaminés, par exemple PP-1, puis PZ-1A, à PP-1, c'est quand même dix fois plus -- non, c'est cent fois plus que le bruit de fond. Puis à PZ-1A, c'est quand même cinq, six fois plus que le bruit de fond. Ça peut arriver que ça vienne du site?

**M. MICHEL VERREAULT :**

520 Oui, effectivement. Il y a une partie du phénol qui vient du site, mais qu'on retrouve seulement ici. Mais ce que je voulais dire surtout, c'était que les composés phénoliques qu'on retrouve ici sont des composés phénoliques qui sont dans le bruit de fond. Mais effectivement qu'il y a une concentration légèrement plus élevée ici.

525 Mais, bon, au niveau des composés phénoliques, ce n'est pas vraiment problématique, parce que ça s'atténue naturellement la plupart du temps.

530 Puis je voudrais juste ajouter un élément sur les bactéries, sur les coliformes fécaux ou totaux ou les virus. C'est que les principales hypothèses qu'on utilise suggèrent que les coliformes et les virus meurent respectivement après 200 et 550 jours de temps de résidence dans l'eau souterraine. Ce qui fait que compte tenu de la vitesse d'écoulement souterraine qui est très lente, il ne peut pas y avoir de coliformes qui proviennent du site d'enfouissement actuel dans les puits privés qui sont situés en aval. Ce serait tout.

535 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup.

**M. MICHEL VERREAULT :**

540 Juste pour expliquer comment on fait pour définir la direction de l'écoulement. C'est qu'on prend le point haut vers le point bas. Donc, l'écoulement, c'est un écoulement qui est gravitaire ou influencé par la gravité, au même titre que les rivières et les ruisseaux. Ce qui fait que je me souviens qu'hier, il y avait une question sur est-ce que c'est possible que mon lac en  
545 amont, qui est 15 mètres plus haut, soit contaminé? Non, c'est impossible. Et, est-ce que le site va générer une variation d'élévation de la nappe? La réponse est non. Parce que la nappe est beaucoup plus basse que le site, puis, en plus, on capte l'eau avec les membranes imperméables. Puis il n'y a pas plus d'infiltration à cause qu'il y a un site d'enfouissement.

550 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Le lac qui se trouve proche derrière le site, vous dites 15 mètres, c'est quoi vraiment? À quelle élévation il est? Est-ce que ça serait possible de le voir sur une de vos cartes?

555 **M. MICHEL VERREAULT :**

Ça ne sera pas long.

**LA PRÉSIDENTE :**

560 On parle bien, je pense, du lac Vaseux? C'est celui-là?

**M. MICHEL VERREAULT :**

565 Exact. Le lac Vaseux est à 257 mètres d'altitude et la nappe phréatique est à 214.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

570 Mais le terrain naturel du site est à quelle élévation?

**M. MICHEL VERREAULT :**

575 237 à 235. Ce qui fait qu'au niveau de la charge hydraulique, on a une différence de 257 moins 214, ce qui est majeur. Ça fait qu'il n'y a aucun risque de contamination.

**LA PRÉSIDENTE :**

580 Merci beaucoup. Alors, je poursuis avec les informations qui étaient demandées aux personnes-ressources.

Alors au ministère de l'Environnement, monsieur Juneau. On disait: modélisation du panache d'eau affecté par le rejet du lixiviat traité à la rivière Rouge pour la baignade.

**M. NICOLAS JUNEAU :**

585 Oui. Les démarches ont été faites et c'est entrepris comme travail. Par contre, les spécialistes qui travaillent là-dessus m'ont dit que peut-être il y aurait des demandes plus spécifiques à demander au promoteur sur la rivière, peut-être. Des choses comme la profondeur exacte au niveau du point de rejet précis. Certains éléments techniques qui vont être demandés pour pouvoir aller plus loin dans la modélisation. Mais ça va être fait.

**LA PRÉSIDENTE :**

595 Ça va être fait. Donc, on va les recevoir.

**M. NICOLAS JUNEAU :**

Oui.

600 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, l'explication aussi concernant les différents termes techniques d'aire d'enfouissement. Je présume que vous allez nous fournir de façon écrite cette information-là?



605 **M. NICOLAS JUNEAU :**

Oui, c'est possible. Mais on peut quand même cet après-midi vous donner l'information.

610 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui? Alors, allez-y donc.

**M. NICOLAS JUNEAU :**

615 On parlait d'aire d'exploitation. L'aire d'exploitation, ça inclut l'aire de dépôt des matières résiduelles, l'aire de traitement du lixiviat et l'aire de traitement des biogaz. Donc, ça, c'est l'aire d'exploitation. C'est le terme qu'on doit utiliser.

**LA PRÉSIDENTE :**

620

D'accord.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

625

Donc, si je comprends bien, ça exclut le système de traitement?

**M. NICOLAS JUNEAU :**

630 L'aire d'exploitation est inclusive, dans le sens qu'on parle qu'il y a une zone de dépôt des matières résiduelles, puis les aires de traitement. L'ensemble de tout ça fait partie de l'aire d'exploitation. Je crois que le demandeur – maintenant ça serait à vérifier – lui voulait peut-être savoir si c'était une zone où il y avait de l'enfouissement ou non. L'enfouissement se fait au niveau de la zone de dépôt des matières résiduelles. C'est ce que je peux donner pour l'instant.

635 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Demers, est-ce que vous vouliez apporter un complément d'information?

**M. ROBERT DEMERS :**

640

Oui. C'est par rapport à ce qui a été dit. On pourra le répéter ce soir, si vous voulez. C'est monsieur Telmosse qui faisait référence à un document de vente de terrain où il y avait une servitude à l'intérieur de ça. Et c'est de là qu'est survenu l'objet de l'exploitation. En ce qui a trait à la partie qui traite de ça, on parle:

645

*\*Une servitude réelle et perpétuelle de non-construction et de prohibition de puisage d'eau en tant que fonds dominant quant à la présente servitude de non-enfouissement; une*

*servitude réelle et perpétuelle prohibant tout enfouissement sanitaire sous toutes formes et de quelque nature sur l'immeuble ci-dessus décrit.+*

650

Donc, monsieur Telmosse faisait référence à cet article-là, et la condition de la servitude, c'est vraiment au sens de *enfouissement*.

**LA PRÉSIDENTE :**

655

Mais ça, c'est de quel document dont vous nous parlez?

**M. ROBERT DEMERS :**

660

C'est un contrat notarié de vente du terrain qui appartenait à monsieur Telmosse, qui a été vendu à la Régie où se trouve la filière de traitement.

**LA PRÉSIDENTE :**

665

D'accord. Merci.

En fait, on demandait aussi à la Direction régionale du ministère de l'Environnement la liste des municipalités qui opèrent des dépôts en tranchée. Je ne sais pas si ça va venir ultérieurement?

670

**M. ROBERT MARCOTTE :**

Ultérieurement.

**LA PRÉSIDENTE :**

675

Ultérieurement? Alors, c'est parfait.

À la santé publique, est-ce que vous avez retrouvé votre avis? Monsieur Normandeau.

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

680

Madame la présidente, je m'excuse de vous avoir induite, ainsi que la Commission et les participants, hier soir, en erreur. Je n'ai retrouvé aucune preuve écrite comme quoi nous ayons répondu à la Régie de la Rouge concernant les analyses qui ont été faites sur les puits des citoyens.

685

**LA PRÉSIDENTE :**

La Commission aimerait quand même avoir votre avis. Alors, j'apprécierais que vous nous transmettiez un avis écrit.

690

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

Je peux vous le faire verbalement, immédiatement, ou écrit par la suite. C'est à votre convenance.

695

**LA PRÉSIDENTE :**

Donc, vous me dites que vous êtes prêt à faire un avis.

700

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

Oui. Nous sommes prêts à faire un avis, effectivement.

**LA PRÉSIDENTE :**

705

Alors, je vous écoute.

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

710

Des résultats qui ont été présentés, effectivement, il y a un puits qui présente une anomalie mineure, surtout bactériologique. Il n'y a pas actuellement -- les eaux sont potables dans les résidences. Évidemment, on a des petits problèmes parce qu'il y a des puits de surface et il y a des puits qui sont plus profonds, ce que les gens appellent des puits artésiens. Ce qui fait que ça vient compliquer un petit peu le portrait.

715

Pour le moment, actuellement, la position de la Direction de la santé publique, c'est que les eaux sont actuellement potables. Concernant peut-être le cas litigieux, il y aurait lieu que la personne fasse l'entretien requis et désinfection avant qu'une autre analyse soit faite. Et il faudrait que des relevés sanitaires soient produits pour toutes les propriétés.

720

Nous maintenons quand même notre requête qu'il y a une garantie de fourniture d'eau potable associée à la réalisation du projet.

**LA PRÉSIDENTE :**

725

Est-ce qu'on doit comprendre que le DSP va assurer un suivi de l'évolution de la situation en ce qui concerne la qualité de l'eau potable pour les résidences qui sont alimentées par les puits?

730

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

Comme dans les autres cas de site d'enfouissement sanitaire et autres que nous avons sur le territoire, nous sommes en relation avec la Direction régionale du ministère de l'Environnement qui, d'ailleurs, m'a confirmé qu'effectivement on n'a pas envoyé d'avis écrit. Et,

735 normalement, nous demeurons en contact là-dessus. Nous avons recommandé, lors d'une  
rencontre préliminaire, qu'une évaluation soit faite, à tout le moins tel que recommandé, une  
fois par année dans les puits des résidants qui sont situés en aval hydraulique du site  
d'enfouissement.

740 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. J'aimerais revenir, lors de la rencontre préparatoire, nous vous avons  
demandé si vous aviez un document qui traitait de la santé des gens versus la présence des sites  
d'enfouissement sanitaire. Est-ce que vous avez déposé quelque chose là-dessus ou si vous  
745 avez quelque chose à nous déposer?

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

Je n'ai malheureusement pu déposer ou préparer quelque chose pour des questions de  
750 temps et de fardeau de tâches. Si vous me donnez cinq minutes, je peux vous faire un bref  
résumé des enjeux pour la santé publique de l'établissement de site d'enfouissement sanitaire, et  
ce qui nous importe, nous, de regarder au niveau des sites d'enfouissement sanitaire et des  
impacts potentiels sur la santé.

755 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous me dites que vous pouvez le faire sur le champ?

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

760 Je peux vous faire ça sur le champ, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

765 Bon, allons-y, mais rapidement, s'il vous plaît, parce que je veux quand même laisser  
la chance aux citoyens de poser leurs questions.

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

770 Je vais faire ça très rapidement, madame la présidente.

**LA PRÉSIDENTE :**

775 D'accord.

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

780 Dans le cadre de l'établissement de site d'enfouissement sanitaire, il y a deux grandes portions qui nous intéressent: ce sont d'abord les nuisances et, ensuite, les menaces réelles à la santé.

785 Dans le cadre des opérations d'un site d'enfouissement sanitaire, ce que nous allons étudier et analyser au niveau des nuisances, ce sont d'abord le transport des déchets comme tel, qui vont générer du camionnage, qui peut entraîner des vibrations, du bruit. Il va y avoir les opérations sur le site comme telles, qui peuvent aussi générer du bruit. Parce qu'il y a des sites d'enfouissement sanitaire qui vont fermer à 1 h 30 ou 2 h du matin. Alors, pour les voisins, c'est très désagréable d'entendre le petit beep! beep! beep! de tout ce qui recule.

790 On va tenir compte aussi, au niveau des nuisances ou potentiellement des risques à la santé, de la production d'odeurs qui elles-mêmes constituent une nuisance pour nous. Et, aussi, de la production de biogaz.

795 Les biogaz, historiquement, dans la littérature scientifique, représentent dans certains milieux de roc fracturé ou de calcaire fracturé – je fais référence à un site que vous connaissez à Montréal – représentent un danger d'accumulation parfois dans des sous-sol avec un risque d'explosion. C'est donc un danger de sécurité.

800 D'autre part, les biogaz comme tels qui sont diffus à partir de sites d'enfouissement sanitaire, de nombreuses études épidémiologiques ont été réalisées sur des gens demeurant à proximité de sites d'enfouissement sanitaire par rapport à d'autres populations demeurant plus loin – la meilleure étant probablement celle de Elliot et ses collaborateurs dans le British Medical Journal – et je dois vous dire qu'épidémiologiquement, jusqu'à présent, on n'a pas réellement trouvé une association significative entre des pathologies qui sont rapportées et la résidence à proximité d'un site d'enfouissement sanitaire.

805 Ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas. Ça veut dire que les études ne permettent pas, à l'heure actuelle, de la façon dont elles sont faites, de pouvoir détecter un effet, s'il y en avait un. Alors, on continue néanmoins à suivre ce dossier-là au niveau de la littérature scientifique.

810 Le dernier fait qui est probablement le plus probant et qui peut représenter une menace réelle au niveau de la santé et non pas simplement une nuisance, c'est évidemment la contamination des eaux potables. Dans certains secteurs, les populations sont approvisionnées à partir d'aqueduc et l'eau souterraine n'est pas utilisée pour l'approvisionnement en eau potable. Cependant, pour beaucoup de sites d'enfouissement sanitaire qui sont situés en région rurale, 815 l'eau souterraine va habituellement être utilisée pour l'approvisionnement en eau potable. Et, à ce moment-là, évidemment, ce que nous visons à avoir, c'est avoir le système le plus étanche possible pour éviter que l'eau soit contaminée.

820 Dans le cas présent, si on parle du site de Marchand, je ne suis pas un expert en  
modélisation de diffusion des gaz, etc., il nous apparaît, semble-t-il, en tout cas selon les  
études – peut-être que les gens du ministère de l'Environnement pourront me contredire – mais  
il semblerait que les concentrations aériennes de gaz qui pourraient être dégagées ne semblent  
pas présenter un risque ou un problème pour la santé. En ce qui a trait aux questions des odeurs  
ou des nuisances d'odeurs, il est possible que lors de certaines opérations, il y ait des odeurs  
825 cependant. C'est toujours une possibilité.

Au niveau du camionnage, les volumes qui ont été présentés ne semblent pas présenter  
non plus, je dirais, une surcharge additionnelle ou une nuisance additionnelle très significative,  
comparativement, par exemple, à d'autres types de sites qui ont des volumes beaucoup plus  
830 importants.

Pour nous, l'enjeu majeur au niveau du site de Marchand est principalement constitué du  
fait du passif, c'est-à-dire le vieux site installé par atténuation. Autrement dit, où il n'y a pas  
d'étanchéisation et où les liquides présents sur le site et dans le site peuvent percoler à travers la  
835 couche sablonneuse et se rendre jusqu'à la nappe phréatique. C'est la raison pour laquelle,  
malgré que le front ne semble pas avoir avancé rapidement, par mesure de précaution, nous  
demandons qu'il y ait une surveillance continue au niveau des puits des résidants, qu'il y ait des  
piézomètres à mi-chemin de façon à pouvoir prévenir d'avance si jamais il y avait une  
contamination, et que le projet soit assorti d'une garantie d'approvisionnement en eau potable  
840 pour les citoyens qui sont situés en aval hydraulique.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

845

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

J'aurais peut-être une question au niveau du promoteur. Est-ce que cette requête-là du  
ministère de la Santé est prévue, c'est-à-dire la vérification annuelle des puits en aval et la  
850 garantie que si jamais il y avait un problème, que l'approvisionnement en eau des gens serait  
assuré par le promoteur?

**Mme JOHANNE BOCK :**

855 Oui et c'est inscrit aussi dans l'étude d'impact environnemental.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

J'aurais peut-être une autre petite question au monsieur du ministère de la Santé. Est-ce  
860 que les phénols, c'est un impact au niveau de la santé ou bien au niveau des nuisances?

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

865 C'est une excellente question. Les phénols, de façon générale, les corps phénoliques sont tout d'abord irritants. Ça prend quand même des bonnes concentrations pour parvenir à provoquer des irritations gastriques et intestinales. C'est la première propriété des phénols.

870 La deuxième propriété qui est encore, je dirais, sous enquête et sous discussion par le programme de toxicologie national américain et d'autres organismes, c'est qu'il serait possible que certains phénols ou le phénol lui-même ou des dérivés phénoliques puissent contribuer au développement de leucémie non lymphoïde. Tout simplement parce que le benzène, qui est un agent leucémiant, l'un de ses métabolites est le phénol dans l'organisme. Donc, c'est pour ça que cette question-là est toujours en discussion. On soupçonne même que c'est probablement le phénol lui-même qui est plus leucémiant que le benzène, mais il y a énormément de facteurs qui entrent en ligne de compte.

880 Une chose certaine. Consommer du phénol, ce n'est pas tellement recommandé. D'autre part, il y a plusieurs médicaments et produits qui, par le passé, contenaient du phénol, tant au niveau topique, donc, par exemple, pour se laver la peau, désinfecter des surfaces, des choses comme ça, qu'au niveau, par exemple, de l'alimentation ou des trucs comme ça. On a eu des pastilles même au phénol et même à la formaldéhyde. Mais chose certaine, ce n'est pas recommandé de consommer du phénol.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

885 J'espère qu'on n'en a plus de ces pastilles-là.

**M. JACQUES NORMANDEAU :**

890 Non. Elles ont été effectivement enlevées de sur le marché. Maintenant, c'est remplacé par un détergent anionique.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

895 Je posais cette question-là, parce qu'il reste que l'étude a fait ressortir peut-être un élément qui est important, puis je pense que c'est important de le souligner. C'est que monsieur Verreault a fait remarquer tout à l'heure qu'il y avait des concentrations en phénol dans la nappe au-dessus de la norme, de façon naturelle. Qu'elles soient, en tout cas, de façon naturelle ou associées au site, il peut avoir un problème de santé. Puis surtout ce qui m'intrigue, c'est que 900 dans le tableau des analyses qui ont été faites pour les puits, le phénol, sa concentration limite acceptable est de .002 mg par litre, tandis que le seuil de détection des équipements qui ont été utilisés pour mesurer le phénol est de .01. Ça signifie qu'on a mesuré le phénol à un niveau supérieur à la valeur limite.

905           Donc, ça veut dire, si je comprends bien, que s'il y avait des concentrations de phénol dans les puits des gens, qui se situeraient entre .002 et .01 mg par litre, on ne le saurait pas. Est-ce que c'est vraiment ça que ça veut dire?

**M. MICHEL VERREAULT :**

910

Exact.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

915

Considérant que dans le cadre de votre autre série d'analyses, vous avez fait des analyses plus poussées, parce que vous avez des résultats qui sont inférieurs à .01, pourquoi est-ce que vous n'avez pas fait le même niveau de mesure, de détail de mesure dans les puits des gens?

920

**M. MICHEL VERREAULT :**

Nous, on fait la prise de mesure des piézomètres.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

925

La question n'est peut-être pas à la bonne personne.

**Mme JOHANNE BOCK :**

930

C'est la firme Bio Filia qui a fait les relevés pour les puits des citoyens.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

935

Considérant que c'est un élément problématique, puis que vous vous êtes même engagés déjà dans le cadre du projet, si vous êtes autorisés, à faire un suivi des puits de façon quand même serrée, ne serait-il pas préférable que les phénols soient mesurés pour qu'on puisse voir où ils sont actuellement, s'il y a un problème actuellement?

**Mme JOHANNE BOCK :**

940

Oui, absolument. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

945

Monsieur Normandeau, vous aviez un complément d'information?



**M. JACQUES NORMANDEAU :**

950 Oui, quelques informations. Dans les analyses qui ont été faites sur les résidences, avec une méthode avec un seuil de détection de .01 mg par litre, les phénols ont été analysés. Ils n'ont pas été détectés à des niveaux supérieurs à .01 mg par litre.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

955 C'est exactement ce que je me suis fait confirmer. C'est que justement, dans les puits, dans les autres puits, les mesures sont justement entre la limite permise .002 et .01. Donc, c'est comme normal que dans le puits... si les puits ont les mêmes concentrations que dans le reste de la nappe, c'est normal qu'ils n'aient pas été détectés dans ce cas-là.

960 **M. JACQUES NORMANDEAU :**

Si je peux me permettre, et si ma mémoire est bonne – et encore là, mes collègues du ministère de l'Environnement pourront me lancer des chaussures – mais la norme sur le phénol, originalement, était une norme qui est une norme esthétique, du fait que lorsqu'on chlore le phénol, on obtient un crésol qui, même en très faible concentration, donne une odeur de médicament ou de goût chimique à l'eau. Je ne pourrais pas vous dire si cette norme-là est effectivement une norme sanitaire.

970 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Ça serait à confirmer.

**LA PRÉSIDENTE :**

975 Monsieur Juneau, avez-vous un complément d'information à apporter?

**M. NICOLAS JUNEAU :**

980 Oui. Le phénol est normé dans notre projet de règlement à l'article 49 sur la qualité des eaux souterraines. Mais ce n'est pas un critère, il n'est pas dans le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Autrement dit, c'est un critère qui est esthétique, qui est intégré aux éléments qu'on fait dans le suivi pour les eaux souterraines, mais pour montrer que ce n'est pas un élément le plus problématique dans l'eau potable habituellement.

985 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

Un dernier document, je pense, à Recyc-Québec. Madame Auger, on voulait savoir les résultats de programme de collecte de matières putrescibles et le temps d'implantation pour

990 qu'un tel programme soit efficace et atteigne ses objectifs. Est-ce que vous avez l'information ou vous devez nous la transmettre?

**Mme DENISE AUGER :**

995 Madame la présidente, on va vous transmettre l'information ultérieurement, car on doit faire des recherches auprès des municipalités qui ont mis en place un tel programme.

**LA PRÉSIDENTE :**

1000 Merci beaucoup, madame Auger.

Je vais demander à madame Justine Lacoste, de bien vouloir se présenter pour ses questions. Bonjour, madame Lacoste!

1005 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

Bonjour, madame la présidente! Bonjour, monsieur le commissaire! J'aimerais m'attarder un peu aux piézomètres, leur localisation, la profondeur de la couche et l'orientation. On a vu qu'il y avait une vallée. Vous avez parlé de la différence de niveau entre le lac Vaseux et le site, mais le nouveau site va être augmenté de 80 pieds, ce qui va faire, quant à moi, plus haut que le lac Vaseux. Alors, j'aimerais qu'on regarde les piézomètres et qu'on regarde l'eau de surface, l'égouttement des eaux de surface, qu'on me dit qui est inondé sur le lot 1. Alors, j'aimerais qu'il me parle des tests, puis des fossés, puis de l'eau qui circule de ce côté-là.

1015 **LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, c'est probablement en complément d'information à la question que vous avez posée hier.

1020 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

Oui. Et je n'ai pas trouvé que la réponse était satisfaisante. Parce qu'on me dit que le lot 1 est inondé. Donc, il y a peut-être des eaux de surface. Est-ce que c'est capté par les piézomètres de ce côté-là?

1025

**Mme JOHANNE BOCK :**

Monsieur Verreault va répondre à la question.

1030 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Verreault?

**M. MICHEL VERREAULT :**

1035

Il faut différencier la nappe phréatique de l'eau de surface. Les piézomètres sont des puits d'observation de la nappe phréatique et les eaux de surface sont des eaux qui ruissellent en surface. Que le site soit augmenté en élévation n'impliquera pas d'augmentation de l'élévation de la nappe phréatique et, par le fait même, n'impliquera pas de modification de la direction de l'écoulement souterrain.

1040

Ce qui fait qu'au niveau de l'eau souterraine, c'est certain, 100 %, qu'il n'y aura pas de contamination qui va se ramasser dans le lac Vaseux. Au niveau des eaux de surface, qu'est-ce qu'il y a? Bien, il va y avoir implantation de fossés de drainage périphériques qui vont concentrer l'eau vers le poste de pesée. Mais là-dessus, ça va être monsieur Demers qui va prendre le relais sur la réponse.

1045

**LA PRÉSIDENTE :**

1050

Monsieur Demers?

**M. ROBERT DEMERS :**

1055

C'est un relais inattendu. Définitivement, au niveau des eaux de surface, il y a de prévu un fossé nécessairement périphérique qui, lui, a pour objet de ramasser toutes les eaux de pluie ou de fonte de neige qui sont sur la propriété de l'aire d'enfouissement prévue, de façon à collecter toutes ces eaux-là dans un fossé qui va faire le tour de l'ensemble du site et de concentrer ces eaux-là de façon efficace à ne pas avoir, si vous voulez, de rétention d'eau au niveau des terrains.

1060

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1065

Pour compléter pour la question, cette sortie-là de vos fossés, quand vous dites, bon, ça va être organisé pour que ce soit bien drainé, mais le bout du fossé qui va ramasser toute cette eau-là, dans quelle direction il va aller?

**M. ROBERT DEMERS :**

1070

Bon, la direction se fait, si vous voulez, à l'extrémité nord-est de l'aire prévue d'agrandissement. Je peux vous le montrer sur le tableau qui est là. Donc, en fin de compte, lorsqu'on a fait la visite ce matin, on a remarqué qu'au niveau du chemin d'accès, il y avait un fossé qui était localisé à cet endroit-là. Donc, les eaux de l'ensemble du drainage superficiel vont être ramassées à l'intérieur de ce fossé-là, qui se dirige vers la route 117.

1075 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Donc, pour finir la question, est-ce qu'il peut avoir des eaux de surface qui viennent du site et qui coulent dans l'autre direction? Dans la direction vers le lac Vaseux?

1080 **M. ROBERT DEMERS :**

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

1085

Merci.

**Mme JUSTINE LACOSTE :**

1090

Je réserve mon droit de contester l'information dans mon mémoire, puisque les hauteurs que j'ai à côté du site et jusqu'au crique Noir sont égales à celle du site, non augmentant en hauteur.

**LA PRÉSIDENTE :**

1095

Merci, madame Lacoste.

J'aimerais, avant d'inviter une autre personne, vérifier auprès du ministère de l'Environnement. Ce matin, lors de la visite, on a pu remarquer que pour le site actuel, le chemin d'accès avait été -- c'est-à-dire qu'on avait modifié l'emplacement du chemin actuel pour permettre un agrandissement du site actuel.

1100

J'aimerais savoir si cette modification nécessitait une autorisation du ministère de l'Environnement? Et, si oui, si elle a été donnée. Et, sinon, pourquoi?

1105

**M. NICOLAS JUNEAU :**

Ce que je pourrais dire, c'est que ça a été fait conformément. Le ministère de l'Environnement était d'accord avec cette exploitation-là. Par contre, je pourrais demander à monsieur Robert Marcotte de venir vous expliquer les détails, parce que c'est la Direction régionale qui a suivi le dossier.

1110

**LA PRÉSIDENTE :**

1115

J'apprécierais.

**M. ROBERT MARCOTTE :**

1120 Alors, il n'y a pas eu d'autorisation d'agrandissement d'accordée et la Régie ne nous a pas demandé d'agrandissement non plus. Il s'agissait du périmètre déjà autorisé dans les plans et devis qui sont déjà inclus dans les certificats de conformité que la Régie possède. Ce qui s'est passé, c'est que la Régie, au cours des années, a construit un chemin d'accès sur l'aire même d'enfouissement déjà autorisée pour accéder à son centre de tri. Ce qui lui enlevait une capacité d'enfouissement déjà autorisée.

1125 Suite à des vérifications faites par des arpenteurs, par la Régie, puis des inspecteurs du ministère qui sont allés vérifier le périmètre du lieu d'enfouissement, il est apparu très clairement que le chemin était effectivement construit sur l'aire d'enfouissement. Alors, la Direction régionale a simplement délivré une lettre à la Régie, lui disant qu'elle peut déplacer son chemin pour exploiter la zone déjà autorisée.

1130

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci, monsieur Marcotte.

1135

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1140 Moi, je voulais juste revenir tout à l'heure sur le site. Quand vous nous avez parlé des impacts, vous nous avez beaucoup parlé de la vue, des odeurs, des impacts, surtout à partir de la 117, puis des gens qui sont en bas. Est-ce que vous avez tenu compte, dans votre étude d'impact, et est-ce que vous avez traité des gens ou des résidences qui pouvaient être de l'autre côté, entre autres du côté du lac Vaseux?

1145

**Mme JOHANNE BOCK :**

Monsieur Demers va répondre à la question.

1150

**M. ROBERT DEMERS :**

1155 Oui, effectivement, au niveau visuel, ça a été tenu compte, parce qu'au niveau de l'étude d'impact, au niveau de la directive qui a été élaborée par le ministère de l'Environnement et par le ministre à la phase ultime, on signale que le site, les opérations et le site comme tel ne doivent pas être visibles à partir d'un lieu public. Le seul lieu public ayant un accès sur le territoire et qui pourrait avoir un accès sur le nouveau site d'enfouissement sanitaire, s'il y a lieu, c'est le secteur de la route 117, au niveau de la petite vallée.

1160

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Là, vous nous amenez un aspect légal. C'est-à-dire que, selon la réglementation, le ministère demande que ce ne soit pas un lieu public. Mais là, actuellement, on parle des

1165

impacts. Quand on parle des impacts, il faut comme aller un petit peu plus loin que l'obligation légale, savoir s'il va avoir des impacts. Il peut y avoir des impacts qui sont légaux. On en discute. D'ailleurs, il y a beaucoup d'impacts qui sont légaux.

1165           Donc, la question est plus: dans votre étude d'impact, vous avez tenu compte d'impacts qui sont légaux. Est-ce que vous avez regardé l'impact sur les usagers, les résidences, les gens qui seraient du côté du lac Vaseux dans ce secteur-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

1170           Oui, monsieur Demers. Allez-y.

**M. ROBERT DEMERS :**

1175           Ça rejoint. C'est que ce que je vous ai dit, c'était au niveau des sites publics. Les chemins sont normalement de nature publique. Et, les résidences se trouvent à proximité des chemins en question. Donc, en répondant au fait que le site et les opérations et le site ne doivent pas être accessibles visuellement à partir d'endroits publics, à ce moment-là, ce sont tous les chemins qui sont à l'intérieur de la zone d'étude, à une distance quand même qui fait en  
1180           sorte que les activités pourraient être perceptibles.

          Si je me retrouve à 10 kilomètres du site, c'est bien sûr qu'il va se passer à peu près n'importe quoi, je ne le verrai pas. Donc, normalement, à ce niveau-là, ça se limite à un rayon d'environ 1 kilomètre. Le seuil de détection visuelle se limite à un rayon de 1 kilomètre. À  
1185           l'intérieur du rayon de 1 kilomètre, vous regardez au niveau des habitations qui sont présentes, à toutes fins pratiques, on se ramasse dans le secteur de la 117.

**LA PRÉSIDENTE :**

1190           Monsieur Demers, vous nous parlez de l'impact visuel. Mais il pourrait y avoir d'autres impacts. Et je ne sais pas, moi, est-ce que, effectivement, il y a des résidences qui sont situées du côté du lac Vaseux, à proximité du site actuel, et pourquoi on n'en a pas parlé, si c'est le cas?

1195           **M. ROBERT DEMERS :**

          On n'en a pas parlé parce que au niveau de l'étude d'impact, il n'y a pas d'impact appréhendé dans ces secteurs-là. Le seul impact qui pourrait éventuellement – puis il n'y a rien de démontré là-dedans, parce qu'il n'y a eu aucune plainte dans le passé qui le justifiait – c'est la  
1200           question d'odeur.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

          Vous avez peut-être oublié un peu les oiseaux?

1205

**M. ROBERT DEMERS :**

1210

Les oiseaux, c'est une autre problématique. Les oiseaux, comme j'ai signalé hier, c'est qu'à notre niveau, d'après l'expérience qu'on a vécue dans différents sites – puis ça pourra peut-être être confirmé – c'est qu'au niveau du site d'enfouissement, ça devient une aire d'alimentation potentielle. Ça, c'est un des aspects. Les oiseaux, il faut qu'ils aillent s'alimenter en quelque part et, entre autres, il y a le site d'enfouissement, puis il y a d'autres sources. Parce que ce ne sont pas tous les goélands et les corneilles de la région des Laurentides qui s'en vont au site de Marchand.

1215

1220

Par contre, il y a l'autre aspect, au niveau des aires de nidification, les aires de repos de ces oiseaux-là. Normalement, ces oiseaux-là vont aller soit sur des berges de cours d'eau ou soit au niveau des îles des cours d'eau. Donc, s'il y a des plans d'eau autour, au niveau cours d'eau, comme la rivière – d'ailleurs, en remontant de Saint-Jovite, on voyait qu'il y avait des îlots de gravier dans le centre de la rivière qui étaient colonisés ou qu'il y avait la présence de nombreux goélands – c'est sûr que ça devient des sites intéressants pour ces oiseaux-là.

1225

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Donc, incluant le lac Vaseux qui est juste à côté.

1230

**M. ROBERT DEMERS :**

Incluant le lac Vaseux qui est juste à côté.

1235

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Lors de notre visite, ce matin, avez-vous remarqué, lorsqu'on est revenu à la limite du nouveau terrain, qu'il était possible de localiser le site juste en regardant la masse d'oiseaux qui étaient juste au-dessus? Vous ne l'avez pas remarqué?

1240

**M. ROBERT DEMERS :**

Non.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

C'est parce que je l'ai vu.

1245

**LA PRÉSIDENTE :**

Moi aussi.

**M. ROBERT DEMERS :**

1250

C'est sûr. On ne nie pas la problématique des goélands. C'est sûr qu'on a une aire d'attrait qui est là, une aire d'alimentation et ça va de soi que s'il y a une aire d'alimentation, s'il y a des oiseaux, on va les voir. Puis on peut penser qu'il y a un secteur, mais comme vous avez aussi, on le remarque aussi dans les milieux agricoles, où à un moment donné il se passe des activités telles que les labours et ainsi de suite, on remet à nu une possibilité de nourriture et, normalement, vous avez toujours un groupe de goélands qui suivent l'agriculteur qui procède aux labours.

1255

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1260

Donc, vous me confirmez que même un agriculteur pourrait avoir aussi des impacts. Ça ne veut pas dire que le site d'enfouissement n'en a pas.

**M. ROBERT DEMERS :**

1265

Non. Exact.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1270

D'accord. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1275

Dans la continuité de cette question, j'apprécierais quand même que le promoteur nous indique le nombre de résidants à proximité du site du côté du lac Vaseux. Est-ce qu'il y a une maison? Quinze maisons? J'apprécierais que l'information nous soit transmise.

**M. ROBERT DEMERS :**

1280

Madame? Juste pour fins de précision. Qu'est-ce que vous entendez par *dans les environs*?

**LA PRÉSIDENTE :**

1285

Bien, écoutez, la localisation du site actuel, le lac Vaseux est derrière. Alors, il y a quand même un périmètre où on a, disons, un contact presque direct avec le site. Je comprends qu'il y a des arbres, mais c'est ce périmètre-là. Je ne dis pas des deux côtés du lac, mais une espèce de couronne qui...

1290

**M. ROBERT DEMERS :**

Est-ce qu'on pourrait comprendre 1 kilomètre, exemple?



**LA PRÉSIDENTE :**

1295 Ça pourrait être 1 kilomètre.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1300 Vous avez une aire de 1 kilomètre, puis une aire de 2?

**M. ROBERT DEMERS :**

Oui.

1305 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Ça serait bon que vous nous disiez: il y en a X dans l'aire de 1; puis il y en a X dans l'aire de 2. Ça donne une perception.

1310 Moi, j'aurais une question au niveau développement. Dans le texte, on a parlé de l'importance du récréo-touristique. La première question que j'aurais à poser, c'est: est-ce que dans la région ici, l'industrie récréo-touristique est importante?

**Mme JOHANNE BOCK :**

1315 Est-ce que vous parlez du territoire que la Régie couvre au complet?

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1320 Non. On essaie de rester dans...

**Mme JOHANNE BOCK :**

La MRC Antoine-Labelle?

1325 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Oui.

1330 **Mme JOHANNE BOCK :**

Dans le coin ici.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1335 Oui. Oui.

**Mme JOHANNE BOCK :**

1340 Madame Mercure, vous voulez répondre à la question? Ou monsieur Bouliane.

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

1345 Moi, je vais parler pour la MRC des Laurentides. C'est sûr que pour la MRC des Laurentides, l'industrie du récréo-tourisme est la principale industrie. On entend par là autant la villégiature que les activités de plein air. On pense au Parc du Mont-Tremblant, les principaux équipements, le parc linéaire, la Réserve faunique Papineau-Labelle. Donc...

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1350 Juste une petite question que j'introduis. Quand vous parlez du parc linéaire, est-ce qu'il passe ici, aussi?

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

1355 Le parc linéaire, il débute à Mirabel et il va jusqu'à Mont-Laurier. Donc, c'est un équipement qui attire énormément dans la région. Donc, on a beaucoup d'équipements comme ceux-là, je ne peux pas tous les énumérer. Mais pour la MRC des Laurentides, l'industrie du récréo-tourisme est la principale industrie.

1360 Ce que je peux dire par rapport à ce qui a été discuté hier, au niveau des projections de population, des résidences secondaires et tout, c'est que dans les PGMR, toutes ces données-là ont été prises en considération sur le scénario le plus pessimiste ou le plus optimiste, c'est selon où on se situe, mais en tout cas selon les plus grosses possibilités de croissance.

1365 On parle, par exemple, de la zone Tremblant où il y aurait 3 000 unités de construites au cours des six prochaines années. Les taux de croissance de population de la MRC des Laurentides sont parmi les plus, sinon le plus élevé parmi les deux ou trois plus élevés au niveau du Québec au cours des dix dernières années.

1370 Donc, toutes nos projections de volume, de destination, de récupération, par filière, par site, par méthode de collecte, toutes ces données-là ont été basées sur les projections de croissance qui sont annoncées et connues sur le territoire.

**Mme JOHANNE BOCK :**

1375 En ce qui regarde plus la MRC Antoine-Labelle, il y a monsieur Jean Labelle qui pourrait aussi apporter des informations.

1380 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Labelle.

1385 **M. JEAN LABELLE :**

1385

Pour notre MRC, c'est sûr que les activités récréo-touristiques ont une importance grandissante. Ce n'est pas le même portrait que dans la MRC des Laurentides où c'est vraiment l'activité principale. Nous, on est une MRC d'exploitation des ressources, en premier lieu. Entre autres, au niveau de la forêt. Sauf qu'au niveau récréo-touristique, évidemment, il y a beaucoup d'espoir de développer ce volet-là.

1390

Évidemment, dans le secteur ici de la Rouge, de la Vallée-de-la-Rouge plus particulièrement, il y a un effet de débordement qui vient du secteur Tremblant et tout ça, où ça prend de plus en plus de place. Mais c'est évident que ces activités-là sont importantes.

1395

**LA PRÉSIDENTE :**

Quand vous parlez d'exploitation de la forêt, ça veut dire quoi en termes concrets? Est-ce que c'est des activités récréo-touristiques ou...

1400

**M. JEAN LABELLE :**

Je parle d'exploitation forestière.

1405 **LA PRÉSIDENTE :**

D'exploitation forestière.

1410 **M. JEAN LABELLE :**

1410

La MRC d'Antoine-Labelle couvre une superficie de 15 000 kilomètres carrés, dans laquelle on a 10 000 kilomètres carrés de forêt publique et qui sont exploités à des fins forestières. Puis l'autre partie privée est également exploitée à ces fins-là. Évidemment, il y a des activités multiresources. Il y a du tourisme, il y a de la chasse, il y a de la pêche, etc., mais l'activité principale dans la MRC, c'est l'exploitation, je dirais, forestière.

1415

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Donc, dans ce contexte, il demeure que vous avez précisé que l'industrie récréo-touristique, vous aviez certains espoirs à ce niveau-là, c'est dans vos plans.

1420

**M. JEAN LABELLE :**

Oui. Oui, oui.

1425

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Et aussi, si j'ai bien compris, vous avez précisé que le secteur d'ici étant le plus près du secteur de la MRC des Laurentides, c'est celui qui semble recevoir le plus de...

1430

**M. JEAN LABELLE :**

Bien, on connaît un effet de débordement, dans le sens où il y a toutes sortes de projets qui émergent des activités qui sont offertes, etc. C'est sûr, ce n'est pas le même type de tourisme que la station Tremblant. C'est plus du tourisme de grande aventure, la grande forêt, la chasse, la pêche, la grande randonnée. Il y a des projets de développement dans ce sens-là, mais ce n'est vraiment pas le tourisme de masse comme on peut constater à Tremblant. Ça implique des déplacements. Quand on est rendu à Mont-Laurier, à Ferme Neuve, dans les territoires non organisés au nord, ça implique d'autres types de déplacements et d'équipements.

1435

1440

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Donc, au niveau du promoteur, dans l'étude d'impact, avez-vous tenu compte du potentiel récréo-touristique et des impacts potentiels de ce projet-là? Bon, on a déjà discuté des aspects plus faune, pollution, etc. Mais moi, je reviens plus sur un impact au niveau potentiel économique au niveau récréo-touristique, dans le sens le risque que ça éloigne des investisseurs potentiels à cause de la présence, le risque que ça éloigne une certaine clientèle à cause de l'image que ça peut donner. Est-ce qu'il y a eu une évaluation, une analyse à ce niveau-là? Puis si oui, qu'est-ce que c'est, les résultats?

1445

1450

**Mme JOHANNE BOCK :**

Monsieur Demers va répondre à la question.

1455

**M. ROBERT DEMERS :**

D'abord, parlons en premier lieu de la rivière Rouge comme telle, qui représente un potentiel récréo-touristique et qui est, d'ailleurs, utilisée à ces fins-là, puis on en fait mention dans l'étude d'impact. Et ce qui est important de rappeler là-dessus, c'est le respect des objectifs environnementaux de rejets, pour pouvoir respecter et continuer, poursuivre des activités dans la rivière Rouge.

1460

Au niveau, si on veut, plus terrestre, comme équipement, il faut penser que le secteur, il y a le site d'enfouissement actuel, il y a le centre de tri qu'on retrouve dans le secteur, et plus en bordure de la route 117, c'est un secteur à vocation industrielle. Commercial, industriel léger.

1465

D'ailleurs, on a vu ce matin, lors de la visite, qu'il y avait un bâtiment qui était en construction. Donc, c'est le type de développement ou d'affectation qui est donné à proximité du site d'enfouissement. Donc, à notre avis, ça ne contrevient pas, si on veut, à l'usage visé par les municipalités ou MRC concernées.

1470

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Mais au niveau de l'impact socio-économique, vous n'avez pas fait vraiment de travail à ce niveau-là?

1475

**M. ROBERT DEMERS :**

On n'a pas fait de travail particulier là-dessus, parce qu'il n'y avait pas, si vous voulez, de risque de rattaché à ça, dans le sens de ce que je viens de vous dire au point de vue des usages. On ne contrevient à rien au niveau des usages de la rivière Rouge. Et le site, à ce moment-là, n'est même pas apparent de ces utilisateurs de la rivière Rouge. Puis pour ce qui est de la portion terrestre, le milieu bâti qui est là va avoir en avant de lui un secteur qui est à vocation industrielle.

1480

1485

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

J'inviterais maintenant monsieur Léonard Castagnier. Bonjour, monsieur Castagnier!

1490

**M. LÉONARD CASTAGNIER :**

Bonjour, madame la présidente, monsieur le commissaire! Je suis ici à titre de directeur général, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Labelle, qui se trouve la municipalité immédiatement voisine au sud de la Municipalité de Marchand.

1495

J'aimerais, si vous me permettez, madame la présidente, compléter dans l'information que monsieur Demers a donnée sur la rivière Rouge. Effectivement, pour une municipalité comme Labelle, qui est immédiatement au sud, la Rouge devient un coeur ou un attrait important en termes touristiques. Si, pour une raison ou pour une autre, la Rouge était affectée, à ce moment-là la Municipalité de Labelle en souffrirait immédiatement. Il y a beaucoup d'exploitation en termes de canoë, kayak, le long de la Rouge. Il y a des cours de canoë en rapides, du kayak en rapides également qui se fait dans ce secteur-ci.

1500

1505

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Votre question?

**M. LÉONARD CASTAGNIER :**

1510           Maintenant, si vous me permettez, la question de la Municipalité de Labelle s'adresse en regard avec, non pas le nouveau site mais l'ancien site. C'est là que se trouvent nos inquiétudes. Et, une partie de ces inquiétudes-là semble se répondre mais je veux avoir des précisions pour l'exploitation de l'ancien site et comment on va contrôler... on contrôle très bien le lixiviat dans le nouveau site avec les protections nécessaires, mais c'est dans l'ancien site dont  
1515 l'installation remonte à plusieurs années et dont le contrôle, c'est-à-dire le confinement n'est pas assuré.

              Connaissant la nature du terrain, on sait qu'il y a une migration. On nous dit qu'elle est lente. Cependant, elle est là et elle risque d'affecter éventuellement la Rouge pour laquelle la  
1520 Municipalité de Labelle a investi des montants importants pour s'assurer de l'assainissement de ladite rivière, ainsi que les autres municipalités au sud. On ne voudrait pas voir dégrader un milieu pour lequel on a investi de façon importante.

              Ça fait que la question qu'on se pose: quelles sont les mesures de contrôle ou de  
1525 mitigation qui vont être mises en place pour s'assurer que, effectivement, le lixiviat de l'ancien site ne se rende pas ou soit pompé ou traité.

**LA PRÉSIDENTE :**

1530           Madame Bock?

**Mme JOHANNE BOCK :**

              Monsieur Verreault va répondre à la question.  
1535

**M. MICHEL VERREAULT :**

              J'avais répondu en partie à cette question-là, hier. Au niveau des impacts du site actuel dans l'eau souterraine, bon, il y a migration de certains composés chimiques dans l'eau  
1540 souterraine. Maintenant, qu'est-ce que j'ai dit, hier, c'est que c'était difficile d'évaluer les concentrations qu'on va avoir dans ce panache-là au niveau de la rivière Rouge. Et c'est difficile aussi de dire quand est-ce que ce panache-là va atteindre la rivière.

              Qu'est-ce que je peux dire, par contre, c'est qu'advenant le cas où on constate qu'il y a  
1545 migration des contaminants d'une façon importante et qu'il n'y a pas de dispersion et de dilution suffisantes, bon, il y a différentes mesures qui peuvent être prises comme, par exemple, le recouvrement du site actuel avec de l'argile, par exemple. Ça peut être l'implantation de puits de pompage. Ça peut être l'implantation de murs réactifs, l'injection d'eau avec des catalyseurs de précipitation de composés chimiques. Il y a plein de solutions.  
1550

Mais actuellement, je ne suis pas en mesure de définir une solution, parce que l'information que je possède n'est pas suffisante. Puis je pense que la meilleure façon de faire les choses, pour l'instant, c'est d'observer qu'est-ce qui se passe avec ces contaminants-là afin d'évaluer la façon de remédier à ce problème-là, s'il y en a un, éventuellement.

1555

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va, monsieur Castagnier? Est-ce que vous avez une autre question?

1560

**M. LÉONARD CASTAGNIER :**

Ma deuxième question a été déjà adressée mais, si vous me permettez, j'aimerais compléter. On parle de goélands dans le secteur du lac Vaseux, juste en haut. Mais on sait que les goélands ont quand même une aire, comment je dirais, d'impact, si on peut s'exprimer ainsi, jusqu'au lac Labelle qui, lui, est un centre de villégiature important pour la Municipalité de Labelle. Les gens du lac Labelle nous ont demandé, ont demandé au conseil municipal de s'interroger ou d'interroger le promoteur sur les mesures qu'il entend prendre pour effectivement carrément éradiquer les goélands et non pas tout simplement recouvrir en fin de journée ce qui est étendu dans le jour, qui reste ouvert toute la journée.

1565

1570

Comment je dirais, le lunch est ouvert toute la journée. Il y a rien que le soir que la table est fermée. Si on fermait le lunch au fur et à mesure de la journée, il y aurait probablement beaucoup moins de goélands. On sait qu'il existe des mesures, soit de type ultrason ou de cet ordre-là, qui empêchent vraiment les goélands d'être là. On aurait probablement, si on leur enlève le lunch, on réglerait notre problème à la base.

1575

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous nous parlez des impacts. Est-ce que la Municipalité de Labelle a fait une résolution à l'effet de, je ne sais pas, moi, de garantir ou d'informer les citoyens par rapport aux problématiques que vous soulevez?

1580

**M. LÉONARD CASTAGNIER :**

En fait, il n'y a pas encore de résolution de sortie. Le conseil doit se pencher sur un mémoire qu'il va déposer lors du mois d'octobre, ou au mois de novembre, je ne me souviens plus de la date...

1585

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui, au début novembre, oui.

1590

**M. LÉONARD CASTAGNIER :**

1595 Début novembre. Le conseil va effectivement se pencher sur un mémoire qu'il va déposer à cet effet-là. C'est à ce moment-là, évidemment, que le conseil... mais là, pour l'instant, on est à la phase plutôt interrogative, savoir si les réponses satisfont le conseil, il n'y aura peut-être pas lieu d'écrire un mémoire.

1600 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci beaucoup, monsieur Castagnier.

J'inviterais maintenant monsieur Jean-Paul Le Bourhis. Bonjour, monsieur Le Bourhis!

1605 **M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :**

Bonjour! Alors, si je puis me permettre, simplement j'aimerais demander à la commission si je peux citer deux études, parce que, hier, on a parlé d'impacts pour trente ans, c'est ce que j'ai entendu, pour les trente ans à venir. J'ai ici, dans l'étude, un extrait d'un document 2021 RIDR, je ne sais pas quel document, je ne me rappelle plus, qui parle des estimations des volumes de biogaz générés par le projet d'agrandissement jusqu'en 2089 où s'arrête la nomenclature, où on a toujours 2 266 684 mètres cubes de biogaz par année qui sont dégagés du site. Donc, on ne peut pas parler de trente ans. Quand je parlais jusqu'au début du prochain siècle, je ne pense pas me tromper beaucoup. C'est donc cette industrie-là qu'on attire ici et je trouve que la région justement récréo-touristique va payer cher ce qui est en train de se passer. Ça, je le crois. J'en suis intimement convaincu.

Je suis étonné – puis c'est juste des petites précisions sur ce qui a été dit – par le refus de chercher des municipalités qui ont dit: \*On s'est voté un règlement – si j'ai bien compris ce qui s'est dit – on s'est voté un règlement qui nous interdit de chercher des nouveaux sites.+ Alors, on se condamne, en fait, à dire: bien, c'est ce site-là ou rien. Et, ça, je trouve ça comme kamikaze et suicidaire, et je ne comprends pas le but de l'exercice de voter un règlement pour dire: on envisage rien d'autre. Excusez-moi. C'est ça ou rien. Je trouve que c'est une position tranchée, radicale, qui apporte rien, qui nous empêche d'avoir un débat ouvert. Et nous sommes obligés d'accepter cette espèce de diktat puisqu'on s'est voté un règlement – excusez-moi, vous pouvez me corriger si je me trompe – puisqu'on s'est voté un règlement qui nous interdit de le faire. Donc, ça veut dire: taisez-vous. Ça va être ça. Puis on va l'aménager à notre façon.

1630 J'aimerais juste dire pour ce matin, pour que ce soit au moins enregistré, que les têtes de piézomètres qu'on a vus, la plupart étaient débarrées ou les trois quarts de ce que j'ai vu étaient débarrées. Je dis les trois quarts, parce qu'il y en a qui ont pu échapper à mon attention. Certains n'avaient même plus de mécanisme pour les barrer. Alors, ils étaient à demi-ouverts. Et quand on parle du sérieux d'une administration saine et d'une gestion rigoureuse ou d'avant-garde d'un site d'enfouissement, je pose la question.

1635



**LA PRÉSIDENTE :**

1640 Si vous me permettez d'ouvrir une porte, vous posez une question. J'aimerais connaître la position du ministère de l'Environnement en regard de ce qu'on a vu ce matin, le fait que les piézomètres étaient sans couvercle à certains endroits et pas barrés.

**M. NICOLAS JUNEAU :**

1645 Oui, nous, on a un guide d'échantillonnage qui donne les grandes lignes de comment procéder, tout ça, et, effectivement, on recommande que le dessus soit fermé pour éviter l'infiltration d'eau par le haut et, idéalement, si les gens veulent le cadenasser, ça évite le vandalisme. Donc, c'est un peu les grandes lignes. Effectivement, nous, on préfère que ce soit couvert, pour avoir des valeurs qui sont plus valables.

1650

Mais comme il a été dit, il y a quand même un pompage qui est fait et l'eau revient. Au pire, il y a contamination supplémentaire. Donc, on arrive à des résultats qui sont plus contaminés que la réalité. Autrement dit, c'est le promoteur qui peut en payer le prix d'une certaine façon, s'il ne met pas les couvercles.

1655

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que je dois comprendre, de ce que vous me dites, que ce n'est pas considéré comme étant une infraction par le ministère de l'Environnement?

1660

**M. NICOLAS JUNEAU :**

Non, ce n'est pas considéré comme une infraction en tant que telle.

1665

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

Vous pouvez continuer, monsieur Le Bourhis.

1670

**M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :**

Je vais essayer. La dernière mise au point que j'aimerais faire, c'est qu'hier, on a parlé des municipalités qui s'ajoudraient éventuellement au projet. Alors, c'est le point 3.4.2 du rapport SNC-Lavalin qui dit textuellement:

1675

*\*D'autres municipalités pourraient être intéressées à devenir membres lors de la fermeture définitive de leur dépôt en tranchée. En effet, le projet de refonte du Règlement sur les déchets solides prévoit interdire l'exploitation ou l'aménagement de dépôt en tranchée pour les municipalités situées dans un rayon de 100 kilomètres d'un site d'enfouissement. Les municipalités qui seront affectées par ce règlement sont l'Ascension, Amherst, Montcalm,*

1680

*Barkmère, Ivry-sur-le-Lac, Laurier, Sainte-Lucie-des-Laurentides, Val-Morin et Sainte-Adèle. Seule Sainte-Adèle n'exploite pas un dépôt en tranchée.+*

1685 Je vous rappelle que l'item 3.4.2, c'est: *Clientèles visées par le projet*. Alors, je pense qu'on parle d'un clientèle.

**LA PRÉSIDENTE :**

1690 Juste une parenthèse. J'ai demandé, puis tout à l'heure monsieur Marcotte me l'a confirmé, une liste de ces sites-là, qui va permettre soit de corroborer ou d'infirmer une partie de l'information qui nous est transmise. Alors, le document sera déposé.

**M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :**

1695 C'était simplement pour dire que ce que j'alléguais, au fond, était clair et le 3.4.3 qui est un court paragraphe: *Prévision d'enfouissement pour les prochaines années* qui cite intégralement:

1700 *\*Si les neuf municipalités mentionnées plus haut adhèrent au site d'enfouissement sanitaire, le tonnage enfoui au LES de Marchand passerait de 20 000 tonnes enfouies annuellement à environ 30 000 tonnes par année.+*

1705 La question que j'ai à poser: est-ce qu'on a tenu compte – est-ce qu'on a tenu compte – ici, ça passe très vite, de 20 000 à 30 000 tonnes, je trouve que c'est une phrase, puis olé! c'est fini, est-ce qu'on a tenu compte dans les analyses de cette augmentation du tiers, en fait, de la capacité d'absorption du site pour parler, en fait, de la capacité d'enfouissement. Est-ce qu'on a tenu compte de ça dans le calcul qu'on a fait?

1710 Vous savez que je conteste un peu les calculs de population, des projections inexistantes. Mais celui-là spécialement, je veux dire, pour moi, c'est un gros os. On passe de 20 000 à 30 000, mais on me sert des arguments pour me dire que le gaz, il n'y en aura pas plus, qu'on est dans les normes, et tout ce que vous voulez.

1715 Quand on augmente un projet d'un tiers de résidus, il me semble que le tiers de gaz de plus qu'il va y avoir aussi dans l'atmosphère, étant donné ce tiers de gaz-là de plus, serait-il possible que ce tiers-là nous fasse passer hors norme. Voilà. Première question.

**LA PRÉSIDENTE :**

1720 Madame Bock.

**Mme JOHANNE BOCK :**

Monsieur Sylvain Bouliane va répondre à la question.

1725

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Bouliane.

1730

**Mme JOHANNE BOCK :**

À la première partie de la question.

1735

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

Je voudrais juste donner des informations sur les municipalités qui peuvent s'ajouter au site de la RIDR, parce qu'elles proviennent du territoire de la MRC des Laurentides. D'entrée de jeu, je précise que sur le territoire de la MRC des Laurentides, il y a seulement deux dépôts en tranchée: un à Sainte-Lucie et un à Amherst. Éventuellement, ils devront être fermés, effectivement.

1740

Les municipalités qui pourraient se rajouter de la MRC des Laurentides pour aller au site de la RIDR sont la plupart de très petites municipalités. J'ai le *listing* ici, mais je veux dire, je peux indiquer celles qui pourraient éventuellement se joindre. Il y a la Municipalité d'Amherst; la Municipalité de Barkmère, Barkmère, on parle d'une quarantaine d'habitants permanents; il y a la Municipalité de Lac Tremblant Nord, on parle de très peu de résidants; des petites municipalités comme Lantier, Montcalm, Sainte-Agathe-Nord – anciennement Sainte-Agathe-Nord, maintenant c'est fusionné – puis il y a Sainte-Lucie-des-laurentides.

1745

1750

On peut dire qu'au-delà de trois quarts des municipalités de la MRC des Laurentides sont déjà clientes de la RIDR. En fait, pas clientes, en fait, elles sont propriétaires de la RIDR, et que les municipalités qui risquent de s'ajouter sont celles que je viens d'énumérer.

1755

**LA PRÉSIDENTE :**

Dans l'étude d'impact, on parle – si ma mémoire est bonne – de trois municipalités, dont Mont-Tremblant, pour qui le contrat avec un autre site pourrait prendre fin. Et, comme Mont-Tremblant et Saint-Jovite sont maintenant une seule et même ville, qu'il serait probable que Mont-Tremblant...

1760

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

Mont-Tremblant Village, qui est une très, très petite population. Lorsqu'on parle de la station Mont-Tremblant, à ce moment-là, on parle d'un ICI. Lui, il est traité actuellement par une entreprise privée. Donc, la station Tremblant est considérée comme un ICI. Quand on parle de Tremblant, on parle du village de Mont-Tremblant, qui a une population d'environ 800 personnes.

1765

Peut-être juste préciser aussi au niveau des...

1770

**LA PRÉSIDENTE :**

Juste un instant, s'il vous plaît, monsieur.

1775

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

C'est parce que justement dans le rapport, Mont-Tremblant, j'ai de la misère à subdiviser ce que vous dites. Mais Mont-Tremblant, c'est indiqué que s'il est ajouté, ça représenterait 7 912 personnes permanentes de plus.

1780

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

Oui.

1785

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Et la population estivale de 13 500. Donc, c'est tel que présenté.

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

1790

Là, on a parlé de la station Tremblant comme d'un ICI. Moi, tantôt, je parlais du secteur municipal résidentiel.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1795

Nous, ce qu'on essaie de faire, c'est de démêler ça.

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

1800

Oui. En fait, c'est parce qu'on parle toujours de trois filières. On parle des ICI, du secteur municipal et du secteur construction et démolition. Ce qui est surtout important de prendre en considération sur le territoire de la MRC des Laurentides. Hier, je disais que dans les projections qui ont été faites, dans la situation actuelle, la projection 2008, j'ai dit que l'intégration de l'ensemble des systèmes, la mise en oeuvre de la politique, avec le PGMR, nous amenait à des volumes d'un peu moins de 30 000 tonnes. Ça, ça comprend l'ensemble des secteurs, l'ensemble des municipalités et l'ensemble des ICI.

1805

Donc, dans les PGMR, malheureusement, je ne peux pas tout déposer ça parce que les documents sont en cours de production, mais c'est les informations qu'on a dans les PGMR de façon très précise sur la situation actuelle, la situation projetée. Et au niveau de la MRC des Laurentides, un des objectifs poursuivis par le conseil, c'est que l'ensemble des municipalités de

1810

la MRC des Laurentides dirige leurs matières résiduelles vers le lieu d'enfouissement technique de Marchand.

1815 **LA PRÉSIDENTE :**

L'ensemble des municipalités de la MRC...

1820 **M. SYLVAIN BOULIANE :**

La totalité de la MRC des Laurentides dirige leurs matières résiduelles vers le lieu d'enfouissement technique de Marchand. Je viens de vous énumérer les populations supplémentaires qui s'ajouteraient. Il faut comprendre que déjà la plupart des grosses municipalités, comme Sainte-Agathe-des-Monts, par exemple, Val-David, sont déjà membres de la RIDR.

1825

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

On cite une municipalité supplémentaire aussi, qui s'appelle Sainte-Adèle, qui aurait 9 600...

1830

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

Ce n'est pas dans la MRC des Laurentides et ce n'est pas prévu dans nos PGMR. D'ailleurs, je crois que le PGMR de la MRC des Pays-d'En-Haut est déjà fait et eux vont déjà à Lachute. Je ne crois pas qu'il y ait de changement de prévu là-dessus.

1835

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

D'accord. C'est parce que là, actuellement, elle est dans la liste des municipalités potentielles.

1840

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

Moi, je ne peux pas vous dire qu'est-ce qu'il y a dans le document, ce n'est pas nous qui l'avons fait. Mais je peux vous dire...

1845

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Non. C'est au promoteur.

1850

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

... mais je peux juste vous dire que pour la Municipalité de Sainte-Adèle, dans leur PGMR, parce qu'on a assisté aux consultations publiques parce que c'était notre voisine, la

1855

MRC contiguë, et eux dirigent leurs déchets au site de Lachute. Ce n'est pas prévu qu'ils amènent ça à Marchand.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1860

D'accord. Mais moi, ce que je veux savoir au niveau du promoteur, ce qui est indiqué dans le document, ce n'est pas ça. Ce qui est indiqué dans le document, c'est que Sainte-Adèle est potentiellement une municipalité qui va venir à Marchand. C'est ça qui est indiqué. Est-ce que c'est encore vrai?

1865

**Mme JOHANNE BOCK :**

Non. Bien, ce n'est plus vrai. C'est parce qu'au tout début, quand on a débuté l'étude d'impact environnemental, la Municipalité de Sainte-Adèle nous avait approchés par lettre, à savoir ce qu'il en coûterait pour adhérer au site, quelles étaient les conditions et tout. Sauf que ça n'avait pas été accepté à ce moment-là. Mais on l'avait quand même insérée à ce moment-là, au début, quand on a commencé à faire ça.

1870

**LA PRÉSIDENTE :**

1875

Je comprends bien, mais là, comment pensez-vous que les citoyens et la Commission puissent connaître quelle est la population qui va être desservie par votre site, alors que les informations qui nous sont transmises ne sont pas exactes? Alors, moi, je pense qu'il faudrait le plus rapidement possible nous donner un tableau exact de l'ensemble des municipalités qui vont enfouir, parce que...

1880

**Mme JOHANNE BOCK :**

C'est déposé déjà.

1885

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est déposé?

1890

**Mme JOHANNE BOCK :**

Vous me l'avez demandé lors de l'après-midi d'information qu'on a eue. Vous m'avez demandé la liste de population et cartes du territoire des municipalités qui viennent enfouir au site. Et je vous ai déposé ça.

1895

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Est-ce que ça inclut celles qui sont potentielles?

1900 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce sont les municipalités membres.

1905 **Mme JOHANNE BOCK :**

2003.

1910 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

D'accord. Mais est-ce que ça inclut les potentielles, la liste?

**Mme JOHANNE BOCK :**

Non. Non, ça n'incluait pas les potentielles.

1915

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Bon, bien, c'est ça qu'on veut dire.

1920 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est de ça qu'on parle.

1925 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1925

Actuellement, c'est de ça qu'on parle. C'est qu'on essaie de se faire une vision de à qui va servir le site. Donc, combien il va y avoir de matières qui vont être déposées là. Donc, ça a un impact sur la durée de vie. Jusqu'où vous prévoyez aller. Là, dans le document, c'est marqué que vous prévoyez aller jusqu'à Sainte-Adèle, mais là, vous nous dites que non. Donc, est-ce que ça serait possible de mettre ça à jour?

1930

**Mme JOHANNE BOCK :**

Oui, absolument, c'est possible de mettre ça à jour, mais il faut dire que si je vous mets à jour en pensant aux municipalités qui vont être dans la possibilité d'adhérer au site, si eux décident, dans un an ou dans six mois, de dire non, les chiffres vont être encore faussés.

1935

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

1940

L'approche est plus de considérer les municipalités... votre approche était bien là-dedans.

**Mme JOHANNE BOCK :**

Potentielles, oui.

1945

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

C'est que vous mettiez ça potentiel, dans le sens que ce que ça voudrait dire, c'est que c'est le pire qui pourrait être rencontré. Donc, ça donne une barrière autant pour nous que pour la population, dire: bon, le site, il va potentiellement recevoir ceux-là, mais pas plus. Ça donne tout de suite une sorte de sécurité ou une sorte d'engagement de votre part à ce niveau-là. C'est plus à ce niveau-là.

1950

**Mme JOHANNE BOCK :**

1955

Oui, je comprends très bien. Mais ce n'était pas faux d'indiquer, à ce moment-là, que Sainte-Adèle voulait adhérer.

**LA PRÉSIDENTE :**

1960

Mais là, on parle d'aujourd'hui.

**Mme JOHANNE BOCK :**

1965

Oui, oui. Je comprends très bien.

**LA PRÉSIDENTE :**

1970

Mais j'aimerais revenir juste sur une chose. Le représentant de la MRC des Laurentides nous dit que l'ensemble des municipalités des Laurentides souhaite enfouir leurs déchets dans le site d'enfouissement de Marchand et que ça équivaut à 30 000 tonnes. C'est bien ça que j'ai compris?

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

1975

C'est ce que j'ai dit.

**LA PRÉSIDENTE :**

1980

Bon!

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

1985

Mais j'aimerais juste répéter ce que j'ai dit hier, ce que j'ai dit tout à l'heure. Ce n'est pas seulement l'ajout des municipalités qui amène à ces volumes-là. C'est la mise en oeuvre du



PGMR et l'atteinte des objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles qui nous est, par ailleurs, imposée par l'État. On n'a pas le choix de la respecter.

1990 Donc, tous nos calculs – je l'ai dit hier, je l'ai dit tantôt, je le répète – tous nos calculs font en sorte que l'ajout de toutes nos municipalités, incluant les ICI, avec l'atteinte des objectifs fixés par la politique, les volumes, en 2008, avec la croissance de la population, les investissements – pas de 500 M\$, mais de 1 G\$ – prévus à Tremblant vont correspondre à moins de 30 000 tonnes par année d'enfouissement.

1995 Eux, quand ils ont fait leur étude, je ne sais pas quand, il y a deux ou trois ans, il n'y avait pas ces données-là, il n'y avait pas les PGMR non plus. Moi, ce que je vous dis – je vous l'ai dit hier, je vous le répète – les données statistiques qu'on possède aujourd'hui sur les croissances de population, incluant les ICI et les matières résidentielles de l'ensemble du territoire de la MRC des Laurentides, ne dépasseront pas 30 000 tonnes en 2008.

2000

**LA PRÉSIDENTE :**

2005 Je veux bien. Mais il reste que l'audience, c'est aujourd'hui qu'on la fait. Ce n'est pas il y a trois ans. Donc, je m'attends à ce que le promoteur nous fournisse des données actualisées, selon les scénarios qui sont présents. Parce que là, vous me dites: ça ne dépassera pas de 30 000 tonnes, mais, dans le site, on prévoit 30 000 tonnes par année. Puis là, on ne parle pas encore d'aucune municipalité dans Labelle. Puis j'aimerais entendre là-dessus madame Mercure.

2010

**Mme SUZANNE MERCURE :**

2015 Bon, moi, je voudrais vous apporter un point de précision technique. Dans le cadre du projet de plan de gestion, on a fait une étude d'opportunité qui évalue plusieurs scénarios de réalisation à l'effet qu'on a regardé des scénarios en commun avec Antoine-Labelle, bon. Puis il y a une firme qu'on a embauchée pour évaluer les infrastructures, puis évaluer des éléments de composantes de nos scénarios.

2020 On a eu plusieurs hypothèses de calculs au niveau de Marchand et on prenait, par exemple, une hypothèse optimale à l'effet que si toute la MRC des Laurentides allait enfouir à Marchand, et qu'elle atteignait en 2008 ses objectifs de mise en valeur, le tonnage qui était comme calculé pour être enfoui était de 23 000 tonnes, incluant le secteur de la Rouge.

2025 Et, une autre hypothèse de calcul qui a été faite, si on n'atteignait pas d'ici 2008 nos objectifs de mise en valeur, ça augmentait à 33 000 tonnes les matières qui seraient enfouies. Donc, on rentre vraiment dans le cadre, si on pourrait dire, du 30 000 tonnes qui est estimé par le promoteur ici présent. Donc, c'est des évaluations que, nous, nous avons faites avec une firme privée.

**LA PRÉSIDENTE :**

2030

Écoutez, est-ce que vous pensez qu'au moment où on se parle, où Recyc-Québec nous disait tout à l'heure que le pourcentage de recyclage était de 17 %, que d'ici cinq ans, vous allez avoir atteint 65 %?

2035

**Mme SUZANNE MERCURE :**

2040

C'est sûr que là, les moyens à mettre en place vont être dévoilés dans le cadre du plan de gestion, vont être adoptés au conseil des maires du 16 octobre. Et c'est sûr que toutes les actions que nous devons prendre en place, finalement pour atteindre ces objectifs-là, ça va être, si on pourrait dire, ça serait peut-être plus un horizon 2008-2010 où on pourrait atteindre les objectifs. Parce qu'on parle de consolider le lieu d'enfouissement sanitaire, d'implanter une plate-forme de compostage. Et, bien sûr, il va avoir des études qui vont être nécessaires avant la mise en place de tout ça. Ça fait que c'est sûr et certain que, bon, ça va peut-être plus viser, plus par la suite, 2008.

2045

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2050

Puis dans ce même ordre d'idées là, pour faire une conception de site comme actuellement, la base, c'est d'évaluer la quantité de déchets. Puis honnêtement, on peut nous dire que les PGMR vont être déposés plus tard, on peut nous dire toutes sortes de choses, mais le promoteur, il faut qu'il nous démontre que sa méthode qu'il a utilisée pour établir ses scénarios de quantité de déchets, il faut qu'on puisse la juger.

2055

Comme, là, vous nous donnez des informations qu'on n'avait pas. Mais quand nous, pour juger, on constate qu'il faudrait réussir à atteindre le 65 % en 2008, ça nous donne une perception qu'on a à juger de ça, mais là on a l'information qu'il faut. C'est dans ce sens-là, je pense, que c'est très important que le promoteur réussisse à nous sortir...

**LA PRÉSIDENTE :**

2060

Des calculs.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2065

... des calculs plus précis. Parce qu'on le voit que c'est à quelque part l'information, là. Vous nous en parlez au niveau de votre PGMR. Monsieur le représentant de la MRC des Laurentides nous en parle au niveau de la sienne. Puis quand on compare ça aux données qu'il y a dans le document, ça ne fonctionne pas.

2070

Je vais vous donner un exemple simple. Nous, on ne peut pas travailler avec d'autre chose que ce qu'on a. Recyc-Québec nous dit que la production moyenne au Québec de déchets, c'est 1.48 tonne par personne par an, n'est-ce pas?

**Mme DENISE AUGER :**

2075 C'est bien ça.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2080 Bon! Là, je ne vais même pas avec les ajouts. On dit qu'il y a 40 000 personnes ici. 40 000 personnes multiplié par 1.5 tonne, ça fait 60 000 tonnes. On dit en plus qu'il y en a 35 000 qui sont des saisonniers. Un autre 35 000 qui représente une partie. Si je me base juste là-dessus, ça me donne un chiffre de 60-70 000 tonnes actuel. Vous avez dans votre rapport indiqué que:

2085 *\*Les quantités résidentielles générées au Québec en l'an 2000 sont de 993 kilos – donc, à peu près une tonne – par ménage par an.+*

2090 Ce qui signifie – parce qu'un ménage, il y a quelqu'un qui disait hier que c'est à peu près 2.4 personnes – ce qui signifie .4 tonne par personne par an. Là, vous nous dites que ça, c'est une évaluation. Une tonne par porte. Donc, là, vous avez estimé le projet, si on a bien compris, avec une valeur qui est à .4, trois fois moins que ce que Recyc-Québec nous dit qui est produit au Québec. Puis c'est là, là, on ne se retrouve vraiment, vraiment pas dans les chiffres.

2095 Si, à partir du moment où le site commence, au lieu de rentrer 30 000 tonnes, il en rentre 60 – là, je parle de 60 000 tonnes, mais sans ajouter les autres maisons, parce que si j'ajoute les autres qui en ont encore une vingtaine de mille, ça fait 80 000 tonnes, là – votre site, il ne durera pas trente ans. Il va durer cinq, six ans.

2100 On veut comprendre d'où viennent les chiffres, puis pourquoi vous arrivez à 20 000 ou 30 000 tonnes, disons. On veut juste les comprendre. Est-ce que c'est possible d'avoir le détail de ça?

**Mme JOHANNE BOCK :**

2105 Monsieur Demers va répondre.

**M. ROBERT DEMERS :**

2110 La façon que ça a été basé, c'est qu'au niveau du site, vous avez remarqué, il y a une balance. Donc, on est en mesure de voir ce qui rentre sur le site au point de vue pesée, ce qui n'est pas toujours le cas dans l'ensemble des sites.

2115 Première des choses, c'est que la Régie, les chiffres qu'ils nous ont fournis, c'est que par rapport à une population actuellement desservie par le site, on arrive à un tonnage global de l'ordre de 20 000 tonnes.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2120 Pour une population de?

**LA PRÉSIDENTE :**

2125 Pendant que vous cherchez, je vais juste vérifier. Madame Auger, vous vouliez ajouter quelque chose?

**Mme DENISE AUGER :**

2130 Je voulais juste apporter une précision à madame la présidente. Quand on parle de 1.48 tonne par personne par année, ça comprend ça l'ensemble des trois secteurs. Donc, le secteur municipal, secteur ICI et secteur CRD. C'est l'ensemble des déchets produits divisé par la population globale. Ce n'est pas ce qui est produit par le milieu.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2135 Est-ce que la quantité que vous établissez là, c'est l'ensemble des déchets produits par la population? Ou c'est juste le résidentiel?

**M. ROBERT DEMERS :**

2140 C'est les déchets qui sont acheminés au LES actuel. C'est de 20 000 tonnes pour une population de 40 000.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2145 Est-ce que ça inclut le commercial, puis les ICI?

**Mme JOHANNE BOCK :**

2150 Oui, ça inclut commercial.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2155 Donc, ma comparaison demeure plausible. Ce que ça signifie, c'est que vous produisez actuellement, selon vos données, à peu près .4, .5 tonne de déchets par personne, au lieu de 1.5 pour la moyenne provinciale.

**M. ROBERT DEMERS :**

2160 D'après les valeurs qu'on nous a fournies, oui, une population de 40 000 et un tonnage de 20 000.

**LA PRÉSIDENTE :**

2165 Madame Auger, est-ce que c'est quelque chose de plausible que dans une région comme celle d'ici, les Laurentides puis Antoine-Labelle, qu'on arrive à .4 tonne par personne, alors que Recyc-Québec nous parle de 1.4 tonne pour une moyenne dans la province.

**Mme DENISE AUGER :**

2170 Disons que les chiffres qui sont comptabilisés chez Recyc proviennent d'une étude de caractérisation aussi qui a été réalisée. Donc, il y a des évaluations qui sont reliées à ces chiffres-là, principalement au niveau des ICI et des CRD. C'est des approximations. Mais les chiffres globaux, de façon générale, ont été validés.

2175 Mais par contre, ce que je peux dire qui est intéressant ici, c'est qu'il y a une balance au niveau du LES, et dans beaucoup de régions, il n'y a pas de balance. Donc, la plupart des matières sont pesées. Donc, il doit avoir quand même un certain réalisme dans ces données-là. Par contre, je ne sais pas où se retrouve le manque, la différence des chiffres qu'on a et les chiffres présentés par le promoteur.

2180

**LA PRÉSIDENTE :**

2185 J'aimerais savoir de la part du promoteur, votre étude, vous dites: on a une pesée. Les données ont été comptabilisées quand? En 2000? En 99?

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

2190 Mai 2001.

2190

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez fait l'exercice en 2003 pour voir ce qu'il en était?

2195 **Mme JOHANNE BOCK :**

Là, présentement?

**LA PRÉSIDENTE :**

2200

Oui?

**Mme JOHANNE BOCK :**

2205 Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

2210 Vous ne l'avez pas fait. Donc, les données que vous avez, c'est en 2000.

**Mme JOHANNE BOCK :**

2001.

2215 **LA PRÉSIDENTE :**

En 2000 ou en 2001?

**Mme JOHANNE BOCK :**

2220 En 2001.

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

2225 En 2001.

**LA PRÉSIDENTE :**

2230 D'accord. Alors, donc, ces données-là datent d'il y a deux ans.

2235 Du côté de Recyc-Québec, si ma mémoire est bonne, vous avez constaté une augmentation – je veux juste vérifier – une augmentation de la production de déchets par les citoyens. Est-ce que vous pouvez nous donner l'ordre de grandeur et pour quelle période, s'il vous plaît?

**Mme DENISE AUGER :**

2240 Oui. De façon générale, effectivement, on a constaté une augmentation du taux de génération.

À titre d'exemple, entre 88 et 2000, le taux de génération est passé de 1.02 à 1.48 tonne par habitant par année. Ce qui se traduit par une augmentation moyenne annuelle de 3.75 %. Donc, on a aussi noté que quand la conjoncture économique est favorable, le taux de génération des matières résiduelles augmente.

2245 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Merci.

2250 Alors, écoutez, moi, j'apprécierais que le promoteur nous fournisse, à tout le moins, une liste des municipalités - membres, on l'a déjà - mais des municipalités qui potentiellement pourraient venir enfouir au site de Marchand.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2255 Et, bien entendu, des méthodes qui ont été utilisées pour établir les quantités de déchets. On a eu plein de gens qui nous ont expliqué qu'ils ont utilisé différentes méthodes. Ce qu'on aimerait, c'est qu'on nous dépose, de façon chiffrée, la méthode, pour qu'on puisse regarder.

**LA PRÉSIDENTE :**

2260 Oui, monsieur Demers?

**M. ROBERT DEMERS :**

2265 Si vous permettez, pour fins de précision. Si on se réfère à l'étude, donc à partir de données qui étaient existantes en 2000-2001 dans ces secteurs-là, les prévisions de génération étaient faites en tenant compte de la population actuelle, taux de génération de déchets qui entrent au site. Par une règle de 3, on rajoute la population visée. Donc, on arrive aux chiffres qui sont là.

2270 Par contre, pour *upgrader* ça ou pour remettre ça à jour, si vous voulez, avec les nouvelles données où on a les plans de gestion de matières résiduelles qui sont en élaboration, moi, je pense que ce que je pourrais vous dire là-dessus, c'est que de façon logique, il faudrait se servir des scénarios qui sont élaborés au niveau de la MRC, au niveau de son plan de gestion de matières résiduelles, et ça, ça devient les nouvelles données, les intrants 2003 qu'on considère. Et, suivant ça, on arrive avec des scénarios dans l'ordre du 30 000 tonnes/année.

**LA PRÉSIDENTE :**

2280 Est-ce qu'on peut penser que c'est possible que les informations pertinentes du plan de gestion soient utilisées pour réaliser ce portrait-là?

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

2285 Les données statistiques, on les a déjà. La Régie les a parce qu'elle travaille avec nous. Pour ce qui est du PGMR comme tel, comme je vous expliquais hier, il sera adopté par le conseil seulement le 16. Il va être disponible à partir du 20. On ne peut pas changer

l'échéancier, ça fait deux ans et demi qu'on travaille là-dessus. Je ne peux pas, moi, sortir un document actuellement qui est à l'état de document de travail.

2290

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Effectivement, ce n'est pas le PGMR qu'on a demandé si c'était possible d'avoir.

2295

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

Donc, les données statistiques, je vous ai dit d'entrée de jeu qu'elles étaient disponibles. On les a même rapportées tantôt. Je pense qu'elles ont été déposées par Suzanne.

2300

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

D'accord. Mais moi, ce que je considère, c'est l'offre de monsieur Demers. Il va utiliser vos données statistiques pour pouvoir démontrer ses quantités...

2305

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

Exact.

2310

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

... au niveau du LES. Ça, c'est possible?

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

2315

Oui. Puis je vous ai dit hier, et je vous le répète encore, c'est que les données des PGMR correspondent aux volumes évalués, estimés par la Régie. Il y a une correspondance de façon très, très claire, nette et précise.

**LA PRÉSIDENTE :**

2320

D'accord. Alors, transmettez-nous l'information, puis on sera en mesure de comprendre.

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

2325

L'information du PGMR va venir avec le PGMR le 20 octobre. Ce qu'on peut donner avant de vous donner les statistiques, on va les fournir.

**LA PRÉSIDENTE :**

2330

D'accord. C'est ça qu'on demande. Monsieur Le Bourhis.



**M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :**

2335 Je vais simplement compléter tout à l'heure ce qui a été dit. C'est qu'on avait demandé, lors de la dernière séance d'information, si les déchets commerciaux de Tremblant seraient effectivement déversés ici. Et la réponse a été deux fois non. Et, la troisième fois, quand on a posé la même question, la réponse a été: sans doute que oui. Alors, j'aimerais simplement que la commission soit au courant de ce fait, que cette réponse nous a été donnée, comme quoi éventuellement les déchets commerciaux de Tremblant, il y avait des approches qui avaient été  
2340 faites pour qu'ils soient déversés ici. C'est la réponse que nous avons reçue lors de la dernière séance d'information. Après beaucoup d'insistance.

J'aimerais revenir sur... il y a un point...

2345 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste un instant. Qui vous avait donné cette réponse-là?

**M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :**

2350 Ce n'est pas madame Bock, c'est...

**LA PRÉSIDENTE :**

2355 Monsieur Bouliane, est-ce que vous pouvez confirmer ou infirmer ce que monsieur Le Bourhis vient de dire?

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

2360 Selon le plan de gestion qui va être adopté par le conseil des maires, on a dit très ouvertement à la séance du mois de juin, très directement, sans s'en cacher, que les ICI faisaient partie -- que la collecte des ICI faisait partie des stratégies à long terme de collecte pour la MRC des Laurentides, pour différentes raisons.

2365 Parce que de plus en plus, les MRC de l'extérieur utilisent leur droit de regard pour interdire la provenance des déchets. Également, parce que pour atteindre les tonnages supérieurs à 20 000 tonnes par année, il fallait avoir un certain volume. Et, si on veut atteindre également nos objectifs de mise en valeur et de récupération visées par la politique, il faut aller chercher tous les volumes sur notre territoire. Sinon, on n'atteindra jamais les objectifs de la  
2370 politique si on ne prend pas le contrôle de ces déchets-là qui, eux, sont destinés à l'enfouissement.

**LA PRÉSIDENTE :**

2375 D'accord. Merci.

Monsieur Le Bourhis.

**M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :**

2380 Je vais me retrouver. Je veux revenir sur le LES, l'imperméabilisation du LES pour une  
bonne et simple raison. C'est que, d'après ce que j'ai lu... un, une précision. Quand j'ai lu sur le  
site canadien, pas de l'enfouissement mais Environnement Canada, on parle d'une  
2385 augmentation dans les déchets domestiques des gens de 15 %, quelque chose de faramineux  
depuis 1998. Je n'ai pas le chiffre exact, je ne vous induirai pas en erreur. Je retrouverai dans le  
document le chiffre et je vous le donnerai.

Cela dit, j'aimerais revenir avec l'imperméabilisation de ce qui pourrait être considéré  
comme éventuellement le nouveau site et non pas du nouveau site de facto. On parle de l'ancien  
site, pour moi, c'est un peu un massacre qu'il faut laisser se perpétuer, faute de pouvoir  
2390 intervenir et de corriger une situation un peu aberrante.

Le LES projeté, est dit dans votre document, sera aménagé avec le système  
d'imperméabilisation à deux niveaux de protection. Est-ce à dire qu'il n'y a pas assez de... donc,  
il n'y a pas de glaise. C'est ce que j'en ai conclu. Il n'y a rien en dessous pour bien protéger. En  
2395 fait, c'est comme si on faisait un navire à double coque. Parce que le terrain glaiseux,  
normalement, quand on choisit un terrain, il me semble, d'après ce que j'ai lu, l'avantage, c'est  
d'avoir un terrain glaiseux. La glaise est un bon imperméabilisant. Bon, il n'y en a pas de glaise,  
semble-t-il.

2400 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est ce qu'on a dit.

**M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :**

2405 C'est ce qu'on vous avait dit. Alors, j'ai été chercher une petite information. Sur un site  
qui avait une membrane soi-disant imperméable, c'est en Arkansas, le plan de rebuts s'appelle  
Tontitown Landfield – Tontitown, c'est le nom de la ville – qu'on a été obligé de fermer parce que  
la membrane a été percée et on a continué, bon, pendant un bout de temps à faire fonctionner  
2410 le site et il y a quelqu'un, un des employés, qui, au bout d'un certain temps – pas tout de suite,  
parce qu'on sait qu'on risque sa job quand on fait ça – qui, au bout d'un certain temps, a  
dénoncé la situation. Et, c'est très dur à un moment donné, je pense, apporter des correctifs  
quand il y a, disons, 10 mètres de déchets au-dessus d'une membrane.

2415 Moi, j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il y a de prévu? Parce que le sol sous ces amas, ces  
monticules de 25 mètres de haut... puis quand on parle de vingt-cinq mètres, on se l'imagine  
peu. Un édifice de dix-huit étages, ça nous dit quelque chose, c'est haut, et quand on dit 25  
mètres, un peu comme un tuyau d'un pouce, ça fait petit. Et je me demande si un désastre

2420 dans un terrain qui est essentiellement sablonneux, on parle de membrane géotextile, puis Dieu sait qu'on s'en est fait passer de la membrane géotextile avec le toit du stade...

**LA PRÉSIDENTE :**

2425 Monsieur, est-ce que vous pourriez arriver à votre question, s'il vous plaît.

**M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :**

2430 Je continue. Alors, ma question, c'est: est-ce que quelque chose a été prévu au cas où il y aurait effectivement perforation à cause de la pression des biogaz, malgré qu'on ait fait des cheminées, ou pour quelque autre raison, est-ce qu'il y a quelque chose qui a été prévu pour, dans un terrain sablonneux, avoir une mesure qui empêcherait une contamination des eaux de la rivière Rouge, cette pauvre rivière qui va y goûter, quoi qu'on en dise.

**LA PRÉSIDENTE :**

2435 Madame Bock.

**Mme JOHANNE BOCK :**

2440 Monsieur Grégoire va répondre à la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

2445 Monsieur Grégoire.

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

2450 Au niveau du système d'imperméabilisation du nouveau site, du futur ou proposé, il y a effectivement un système à double niveau de protection. Donc, il y a une cellule qui a été installée là-bas, qui donne l'exemple. Donc, on a 500 millimètres de sable. En dessous, il y a une première membrane d'étanchéité qui est en polyéthylène haute densité, qui a 1.5 millimètre d'épaisseur. Donc, c'est le premier niveau de protection. Normalement, le lixiviat est capté et c'est envoyé vers le système de traitement.

2455 Advenant un bris de cette membrane, il y a en dessous de cette membrane-là un autre système de protection, qui est une autre membrane de 1.5 millimètre d'épaisseur en polyéthylène. Donc, deuxième niveau de protection.

2460 Advenant un bris de cette membrane, il y a une troisième membrane, une géomembrane avec de la bentonite. S'il y a un bris de la membrane supérieure, ça pénètre dans la membrane bentonite qui, elle, sous l'eau, devient parfaitement étanche. Donc, on a trois membranes à perforer avant d'attaquer le site.

2465 Normalement, on dit: la première est étanche. Donc, entre la première membrane et la deuxième, il y a un deuxième système de collecte qui est raccordé à une station de pompage. Si jamais la première membrane venait qu'à percer, on va savoir automatiquement qu'il y a un bris de cette membrane-là, parce qu'il va avoir une alarme à la station de pompage qui va dire: il y a du lixiviat qui arrive. Donc, déjà, on peut intervenir et vu qu'on va être en période d'enfouissement, on peut réparer. Parce qu'on va savoir immédiatement qu'il y a un bris.

2470 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2475 Quand vous parlez de réparer les membranes, est-ce que c'est facile de réparer des membranes quand il y a des déchets là-dessus? Comment ça peut se faire? Premièrement, de localiser le bris, parce que le système de captage ne nous dit pas d'où vient l'eau. Puis deuxièmement, comment on peut réparer?

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

2480 On peut identifier, parce que l'avancement dans le site est quand même assez lent. Donc, on va le savoir très rapidement qu'il y a un bris de la première membrane. On avance de quelques mètres par jour, donc on peut identifier immédiatement à quel endroit elle brise. C'est plus facile. Et les membranes HDPE, ça se répare quand même assez bien, dans le sens que ça peut être soudé sous la chaleur pour réparer une fuite.

2485 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Donc, si je comprends bien, vous faites référence à des bris qui pourraient survenir pendant l'exploitation...

2490 **M. MICHEL GRÉGOIRE :**

Pendant l'exploitation.

2495 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

... au moment où il n'y a à peu près pas de déchets sur la membrane.

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

2500 Oui.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2505 Mais vous ne faites pas référence à des bris qui pourraient survenir -- on sait qu'on est en train de mettre une surcharge de déchets de plusieurs, plusieurs tonnes là-dessus, qu'un bris

qui pourrait survenir après une période plus longue, qui ferait que la membrane déchire ou brise, puis là qu'il y aurait X mètres de déchets par-dessus. Je parle de ceux-là.

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

2510

Bon, les bris, s'il y en a à survenir, vont survenir lors de l'exploitation, parce que c'est là qu'on a les contraintes les plus importantes. Ce n'est pas comme une membrane du stade olympique qui est suspendue dans les airs, plusieurs mètres de haut, qui est au vent. C'est une membrane qui repose sur du sol, qui a été compactée et donc, c'est un sol qui est fixe, qui est

2515 ferme. Le sable qu'on a en place, c'est un sable silteux, c'est une bonne assise pour les membranes. Il n'y a pas de roche. Il va avoir aussi une sélection, une scarification pour s'assurer qu'il n'y aura pas de pierre à ce niveau-là. Et c'est des membranes très résistantes – il y en a là-bas – qui peuvent subir des étirements considérables jusqu'à six fois leur longueur. Donc, elles peuvent se déformer sur des grandes longueurs avant de déchirer. C'est très, très

2520 résistant.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2525

Si je reviens à ma question, si la membrane était perforée après qu'il y ait eu une couche importante de déchets, est-ce qu'il est possible de la réparer?

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

2530

S'il y a un bris de la membrane supérieure, c'est pour ça qu'il y a la membrane inférieure qui, elle, va capter le lixiviat.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2535

D'accord. Je vais revenir sur la question du risque de perforer. Là, la première question, c'est si c'est perforé. Si, après, vous nous démontrez qu'il n'y a pas de risque, ça sera un autre sujet. Là, supposons que la première et même la deuxième membrane sont perforées. Supposons que les membranes sont perforées et qu'il y a beaucoup de déchets, est-ce qu'il y a un moyen de réparer ça ou on ne peut pas réparer ça. C'est ça la question.

2540

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

Vous avez une troisième membrane.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2545

Si les trois membranes sont perforées. Je vais essayer de me rendre au bout de la question que je vous pose. Donc, je sais que c'est des items relativement -- vous nous dites que c'est des items relativement sécuritaires. Vous l'avez dit, ça. Maintenant, si

2550 malencontreusement, les trois membranes étaient perforées sous une bonne épaisseur de déchets, est-ce qu'il y a moyen de réparer ça?

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

2555 Si les trois membranes, ça devient difficile. Supposons que le site est complété à 25 mètres de hauteur, venir réparer la membrane du dessous, ça serait très difficile. Mais ce qu'il faut considérer, c'est que supposons que la première brise, la deuxième brise, la troisième brise, le lixiviat va quand même choisir le chemin le plus facile pour s'évacuer. Et le chemin le plus facile, ce n'est pas de descendre dans le sol qui est relativement étanche, on l'a vu, la vitesse de percolation dans le sol est très faible, elle va prendre les drains et elle va se rendre  
2560 aux stations de pompage pour aller vers le système de traitement.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2565 Vous venez de dire que le sol en dessous est relativement étanche.

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

Oui.

2570 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

J'aimerais peut-être avoir un avis de votre collègue, parce que qu'il n'y ait pas d'écoulement, le gradient hydraulique est faible, donc ça veut dire que l'eau coule pas beaucoup. Ça ne veut pas nécessairement dire que le terrain est imperméable. C'est associé à  
2575 la géographie. Est-ce que le sol en dessous est relativement imperméable?

**M. MICHEL VERREAULT :**

2580 C'est un sol qui a une conductivité hydraulique, je dirais, moyenne à faible, parce que la teneur en silt, en particules fines, est assez élevée.

Dans les études qui ont été faites auparavant, on estime la conductivité hydraulique de l'ordre de  $10^{-5}$  par minute, ce qui est assez faible. C'est moyen à faible.

2585 **M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Une argile, c'est quel chiffre?

**M. MICHEL VERREAULT :**

2590 L'article, on peut s'attendre à du  $10^{-8}$ , à peu près. Puis un sable perméable avec du gravier, on pourrait s'attendre à du  $10^{-1}$ .

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2595

Donc, juste pour la salle, parce que ça peut vouloir rien dire pour eux, mais on est d'accord qu'en disant <sup>-5</sup> et en disant <sup>-8</sup>, il y a une différence de 1 000. C'est ça?

**M. MICHEL VERREAULT :**

2600

Exact.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2605

Merci.

**M. MICHEL VERREAULT :**

2610

Juste une petite précision sur le fait que si jamais il y avait un trou, le lixiviat prendrait le chemin le plus facile. Si jamais il y avait un trou, par exemple, gros comme un crayon, ce qui risquerait de s'infiltrer dans ce trou-là serait tellement minime qu'on ne le détecterait même pas dans la nappe d'eau souterraine.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2615

D'accord. Je vais peut-être trop loin, mais avez-vous des données sur la... il reste que des sites comme ça, il y en a de construits. Est-ce que vous avez des données sur la fiabilité, dans le sens des sites que ça fait cinq, dix, quinze, vingt ans qu'ils sont construits, puis qui a été démontré qu'ils n'ont pas été percés, qu'ils sont étanches?

2620

**M. MICHEL GRÉGOIRE :**

Je n'ai pas l'information ici. Donc, je vais prendre l'information et je vais vous donner l'information à ce niveau-là.

2625

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Merci.

2630

**LA PRÉSIDENTE :**

Vous allez nous revenir? Parfait.

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Le Bourhis.

2635 **M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :**

Oui. Je fais juste une petite – encore une fois – une petite fleur de rhétorique, pour dire que comme ici on prévoit que et le lixiviat et les biogaz, qu'ils soient libérés dans l'atmosphère jusqu'en 2089, la surveillance qui est proposée étant de trente ans après la fermeture d'un site, 2640 on parle de 2064, à partir de 2064, tout perçage de toile, dans un terrain qui est quand même sablonneux, je veux dire, ce n'est pas le terrain idéal, c'est pour ça qu'on met une double membrane et tout, sera sans surveillance. Et, moi, 2064, peut-être pas mes enfants mais mes arrière-petits-enfants seront là.

2645 Et, pour moi, de dire que tous les gens qui sont ici, on ne sera pas là, à ce moment-là, mais qu'il y ait ce danger potentiel qu'on aura inventé aujourd'hui, moi, je pense que ça vaut la peine d'aller fouiller à fond...

**LA PRÉSIDENTE :**

2650

Parfait.

**M. JEAN-PAUL Le BOURHIS :**

2655 ... et je trouve vos questions très pertinentes et j'aimerais ça qu'on aille un peu plus loin pour savoir qu'est-ce qui se passerait dans ce dossier-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

2660

Vous avez quelque chose à ajouter?

**M. MICHEL VERREAULT :**

2665 Oui. J'aurais un élément de réponse sur la fiabilité de ces sites-là. Je sais qu'on a un site au Saguenay à Laterrière, qui est un site de ce type-là, qui possède trois membranes imperméables et on n'a pas... bon, le site existe, exactement depuis quand, je ne sais pas trop, mais ça fait environ six à sept ans, si je ne me trompe pas, et la contamination n'a pas traversé la première membrane encore. Donc, il n'y a pas de perforation.

2670 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

2675 Écoutez, on va prendre une petite pause de sept minutes à peu près. Au retour, je sais qu'il y a encore des gens qui sont inscrits, mais j'aimerais entendre le représentant de la Régie des Hautes-Laurentides, parce qu'il ne pourra pas être là ce soir. Alors, la commission a quelques questions à lui poser. Et, par la suite, je reviendrai avec les citoyens qui sont inscrits, en espérant qu'on termine au plus tard vers 16 h 50.



SUSPENSION DE LA SÉANCE

2680

\*\*\*\*\*

REPRISE DE LA SÉANCE

**LA PRÉSIDENTE :**

2685

Monsieur Leduc, si vous voulez bien vous avancer, nous avons quelques questions à vous poser. Juste un instant, monsieur Leduc.

2690

Monsieur Juneau, est-ce que vous seriez en mesure de fournir à la commission un avis concernant les risques de perforation du système de membranes qui est proposé par le promoteur?

**M. NICOLAS JUNEAU :**

2695

Absolument. Absolument. On peut vous faire un avis écrit. On peut vous donner notre avis aussi, ici.

**LA PRÉSIDENTE :**

2700

C'est parce que là, cet après-midi...

**M. NICOLAS JUNEAU :**

Pas de problème.

2705

**LA PRÉSIDENTE :**

... si je veux laisser la place aux citoyens, j'apprécierais que vous me le fassiez par écrit.

**M. NICOLAS JUNEAU :**

2710

Pas de problème. On va faire ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2715

Merci.

Monsieur Leduc, bonjour! Alors, si j'ai bien compris, bon, on a visité un petit peu le centre de tri. La Régie de récupération des Hautes-Laurentides, c'est elle qui s'occupe du recyclage.

2720

**M. ANDRÉ LEDUC :**

Entre autres.

**LA PRÉSIDENTE :**

2725           Entre autres. S'occupe de quelles autres réalités en plus?

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2730           Les autres activités, c'est la collecte, et des ordures ménagères, secteur résidentiel, et des matières recyclables, secteur résidentiel.

**LA PRÉSIDENTE :**

2735           D'accord. Compte tenu de la quantité produite, quel est à peu près, selon vous, le taux de récupération? En fait, parce que vous couvrez les deux MRC, des Laurentides et Antoine-Labelle. Donc, pour l'ensemble des deux MRC, quel est peut-être le taux de récupération, compte tenu des matières produites.

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2740           Dans les deux MRC au complet, pour 2002, on a eu une moyenne d'au-delà de 20 %.

**LA PRÉSIDENTE :**

2745           De récupération.

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2750           De récupération. Un taux de récupération au-dessus de 20 % pour les quatre sections, soit section de Mont-Laurier, La Rouge, et Saint-Jovite et Sainte-Agathe.

**LA PRÉSIDENTE :**

2755           Quand vous dites 20 %, c'est 20 % de?

**M. ANDRÉ LEDUC :**

20 % de la masse totale en poids.

2760           **LA PRÉSIDENTE :**

Que vous recevez.

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2765

D'ordures qu'on ramasse, autant des ordures que du recyclage. En d'autres mots, on prend le volume total, toujours en poids, d'ordures qu'on additionne de matières recyclables, on divise par les matières recyclables, ça nous donne un taux de 20.7 % en moyenne pour 2002. Il était de 19 % en 2001, 18 % en 2000. Ça fait qu'on a un taux croissant.

2770

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Ça représente quoi en tonnage?

2775

**M. ANDRÉ LEDUC :**

En tonnage, l'an passé, on a eu 5 215 tonnes, résidentiel.

**LA PRÉSIDENTE :**

2780

De récupération.

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2785

De récupération.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Quand vous donnez ce taux de récupération là, c'est seulement pour le résidentiel?

2790

**M. ANDRÉ LEDUC :**

Seulement que pour le résidentiel. Le commercial, on en a ramassé 600 tonnes.

2795

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Ça représente quoi aussi, comme...

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2800

Aucune idée, parce qu'on n'a pas le volume des déchets qui sont générés par le commercial.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2805

Puis pour le domestique, ce que j'aimerais avoir, c'est le pourcentage que vous avez de récupéré sur le pourcentage produit. Est-ce que vous avez ça?

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2810 Mettons le volume total d'ordures et recyclage était de 25 000 tonnes. On a 5 000 tonnes de recyclage. Ça donne 20 %.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

2815 Mais vous ne pouvez pas nous donner ça par produit, dire, par exemple, pour les papiers, il se produit X mille tonnes de papier, puis nous autres, on en récupère X mille. Vous n'avez pas l'information.

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2820 Non. On peut vous dire combien on a vendu de papier, de carton, de plastique dans une année donnée ou dans un mois donné. Sauf que je ne l'ai pas avec moi. Sauf qu'on n'en a pas sur la quantité produite, non plus. Sauf qu'on a des statistiques de Recyc-Québec qui nous disent, dans un dépliant qu'on a publié, que les cartons représentent environ 23 % des matières recyclables; le verre, environ 5 %; les plastiques, environ 2 %; et, le métal, 2 %. Ce qui fait  
2825 sur un sac d'ordures qui pèse, mettons, 100 %, on a 33 % de matières recyclables, ça a peut-être augmenté un petit peu depuis ce temps-là, et il y aurait 35 % de matières compostables. D'où on arrive à un taux d'à peu près 70 % qu'on pourrait récupérer sur le sac d'ordures ordinaires.

2830

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Est-ce que vous êtes capable de nous fournir les tonnages par produit? C'est-à-dire, le nombre de tonnage que vous avez en papier-carton, etc.?

2835

**M. ANDRÉ LEDUC :**

Oui, on peut fournir ça pour une année donnée.

2840

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Oui?

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2845

Le nombre de tonnes de papier ou de carton qu'on a vendu, oui. Oui, je peux vous faire parvenir ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

2850

Quand vous parlez de 20 % de recyclage, bien sûr, vous incluez là-dedans -- parce que tout à l'heure, quand on est allé au centre de tri, on voyait qu'il y avait quand même du verre consigné qui se retrouve dans le recyclage.

2855

**M. ANDRÉ LEDUC :**

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2860

Alors, tout ça est inclus?

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2865

Oui, oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2870

Est-ce que j'ai bien compris, d'après les chiffres que vous venez de nous donner, depuis les dernières années, jusqu'en 2002, le taux d'augmentation de recyclage est à peu près de 1 %?

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2875

À peu près, oui. Si on regarde les tendances, 18-18; 19-20. Cette année, on a quand aussi de bons résultats. C'est atténué un peu durant l'été, à cause du volume d'ordures qui augmente à cause des villégiateurs, mais règle générale, sur douze mois, ça augmente un petit peu à chaque année.

2880

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que la Régie fait des activités d'information, soit auprès des citoyens ou des municipalités? Est-ce qu'il y a des activités de cette nature-là qui sont faites par votre Régie?

2885

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2890

Oui. À chaque année, disons qu'une municipalité adhère à notre système, on distribue des bacs et on distribue des dépliants et de la publicité plein les journaux locaux. On se sert aussi de la radio locale, si c'est dans le secteur nord. Parce que dans le secteur sud, il y a trop de variations de postes de radio. Et on les informe de quelle façon récupérer. Et, règle générale, on a une très bonne réponse. En partant, les gens, il y en a beaucoup qui attendent ça, puis il y en a d'autres, bien, qui n'ont pas le choix, ils n'ont pas assez de place dans leurs

poubelles pour les ordures ménagères, ça fait que s'ils veulent se débarrasser de leurs choses, bien, il faut qu'ils récupèrent.

2895

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

Là, si j'ai bien compris, vous voulez dire si une nouvelle municipalité adhère?

2900

**M. ANDRÉ LEDUC :**

Si une nouvelle municipalité adhère aux régies. Comme vous avez entendu tantôt, il y en a une dizaine encore qui ne font pas partie, ni de la Régie de La Rouge ni de la Régie de la Lièvre. Aussitôt qu'il y en a une qui adhère, il faut qu'elle adhère aux deux régies. Et il faut qu'elle fasse de la récupération. Ça fait que quand il y a une nouvelle qui adhère, c'est ce qu'on fait.

2905

Après ça, à chaque année, avec les comptes de taxes, on envoie à chacun des citoyens ou à chacun des payeurs de taxes, ou dans les villes quand il y a trop de locataires par rapport au nombre de propriétaires, on se sert des Public-Sac, on envoie des calendriers pour dire à quelle date on ramasse les ordures et les matières recyclables. Et aussi, des dépliants qu'on essaie de renouveler quant au format, au texte, aux couleurs, etc., pour attirer leur attention. Parce qu'il ne faut jamais relâcher la pression dans les matières recyclables, parce que les gens ont tendance à se laisser aller et à en faire moins.

2910

2915

Alors, à chaque année, on a un budget assez imposant de publicité pour rappeler aux gens qu'il faut enfouir le moins possible.

**LA PRÉSIDENTE :**

2920

Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire, en fait, en 2002, puisque vos données datent de 2002, quel pourcentage de la population des deux MRC était touché par la récupération et le recyclage?

2925

**M. ANDRÉ LEDUC :**

Ce sont les mêmes citoyens qui utilisent les sites d'enfouissement de Marchand et de Mont-Laurier qui sont touchés. Je pense que j'ai entendu parler tantôt, 70 % de la population des deux MRC qui sont desservis par nos systèmes. On a vingt-sept municipalités sur trente-cinq, environ.

2930

**LA PRÉSIDENTE :**

Vingt-sept sur trente-cinq.

2935

**M. ANDRÉ LEDUC :**

Qu'on dessert. Sauf qu'en termes de citoyens, je ne pourrais pas...

2940 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez une liste de ces municipalités-là...

**M. ANDRÉ LEDUC :**

2945

Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2950 ... qu'il vous serait facile de nous transmettre?

**M. ANDRÉ LEDUC :**

Oui.

2955

**LA PRÉSIDENTE :**

J'apprécierais beaucoup. Alors, je vous remercie beaucoup, monsieur Leduc.

2960 **M. ANDRÉ LEDUC :**

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2965

J'inviterais maintenant monsieur Bruno Cloutier. Bonjour, monsieur Cloutier!

**M. BRUNO CLOUTIER :**

2970 Bonjour, madame la présidente! C'est concernant, ce matin, la visite au site. On a fait plusieurs constats. Vous en avez parlé tantôt. Le couvert journalier, les piézomètres, la problématique. J'avais d'abord une question au sujet du couvert journalier. Est-ce que dans l'ancien site, puis dans le nouveau, est-ce que c'est prévu d'utiliser comme couvert journalier des terres contaminées? Est-ce que ça s'est déjà fait?

2975

**LA PRÉSIDENTE :**

Des terres contaminées?

2980 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Décontaminées, en réalité.

2985 **LA PRÉSIDENTE :**

Décontaminées?

2990 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Oui.

2995 **LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bock.

3000 **Mme JOHANNE BOCK :**

C'est des choses que l'on peut faire. Les terres contaminées cependant qui arrivent doivent avoir été analysées au préalable par un laboratoire accrédité et ça peut servir de recouvrement pour les tranchées.

3005 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais vous dites que c'est des choses que vous pouvez faire. Est-ce que ce sont des choses que vous faites?

3010 **Mme JOHANNE BOCK :**

On peut le faire, mais ce n'est pas systématique.

3015 **LA PRÉSIDENTE :**

C'est-à-dire que vous le faites...

3020 **Mme JOHANNE BOCK :**

On les laisse là, les terres contaminées, autant que les boues d'usine d'épuration. On peut faire la même chose avec ça aussi. On attend que les boues sèchent et ça peut servir de recouvrement.



**LA PRÉSIDENTE :**

3025 Monsieur Juneau, j'aimerais savoir de la part du ministère de l'Environnement s'il y a des règles concernant l'utilisation de ces matériaux-là pour le recouvrement dans les sites d'enfouissement.

**M. NICOLAS JUNEAU :**

3030 Oui, c'est permis d'utiliser des sols qui sont faiblement contaminés pour faire du recouvrement journalier. Il y a des critères, A, B, C. Puis on permet jusqu'à B pour le recouvrement journalier. Donc, c'est permis dans les lieux d'enfouissement étanche d'utiliser ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

3035 Dans les lieux d'enfouissement étanche?

**M. NICOLAS JUNEAU :**

3040 Oui. C'est permis dans les lieux par atténuation naturelle également.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci.

3045 **M. BRUNO CLOUTIER :**

3050 Je voudrais juste savoir, pour comprendre comment ça fonctionne. Le camion de terre décontaminée arrive, on prend un échantillon, on l'envoie analyser. Ça prend plusieurs semaines. Comment ça fonctionne tout ça?

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bock.

3055 **Mme JOHANNE BOCK :**

3060 Le citoyen appelle avant et nous dit qu'il a des terres contaminées à disposer. On lui explique que nous devons recevoir avant ça une analyse par un laboratoire accrédité. Il nous envoie l'analyse, soit par courriel ou par fax. On étudie les terres contaminées de niveau A, B, C ou D, et c'est là qu'on est en mesure d'accepter ou non ces terres-là.

**LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

3065

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Oui.

3070

**LA PRÉSIDENTE :**

Votre autre question?

3075

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Mon autre question, c'est en même temps un constat, suite à la visite au site. Bon, il y avait des clôtures qui semblaient retenir les papiers ou les sacs qui peuvent partir au vent. Au niveau du centre de tri, il y avait des ballots de sacs déjà et puis je crois qu'il n'y a pas beaucoup de débouchés comme tels pour ces sacs-là. Je me demandais si la quantité de papier qui volait et puis de sacs dépendait de ces rejets-là que le centre de tri a. Comment je pourrais dire ça...

3080

**LA PRÉSIDENTE :**

En fait, vous vous demandez si les papiers qui volaient, c'était quelque chose qui était remis au site par le centre de tri. C'est ça?

3085

**M. BRUNO CLOUTIER :**

Exactement. Le pourcentage de rejet du centre de tri, est-ce que c'est possible de le savoir? Et, puis est-ce que ça pourrait être relié à...

3090

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Leduc?

3095

**M. ANDRÉ LEDUC :**

Le pourcentage des rejets du centre de tri est d'environ entre 10 et 15 % et il peut y avoir aussi des matières qu'on ne ramasse pas. Certains plastiques, certains emballages, des feuilles de polythène. Il peut y avoir de ces choses-là. Sauf qu'il y a beaucoup de gens qui les jettent, ces sacs-là, ils ne les recyclent pas. C'est un peu de ça qu'on retrouve aussi dans le site. Ils n'ont pas besoin du centre de tri pour les mettre dans leur bac noir pour que ça soit apporté par le vent.

3100

3105

Et nos rejets se composent aussi bien de sacs de vidanges, les gens se sont trompés de bac ou ont utilisé leur bac vert plutôt que le bac noir, pour différentes raisons.

**LA PRÉSIDENTE :**

3110 Merci. Ça va?

**M. BRUNO CLOUTIER :**

3115 Oui. Bien, peut-être pour juste un complément d'information.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

3120 **M. BRUNO CLOUTIER :**

Suite encore à la visite, on a constaté qu'il y avait des goélands. Puis de ce que j'ai entendu, hier, de la part du promoteur, c'est qu'eux préféreraient, avec l'accord du fédéral, de carrément tirer dans le tas pour les éloigner ou pour les éliminer. Est-ce que c'est réellement ça? Est-ce que j'ai bien compris?

**LA PRÉSIDENTE :**

3130 Bon, madame Bock, est-ce que vous pouvez répondre à la question?

**Mme JOHANNE BOCK :**

3135 Non, ce n'est pas tout à fait ça. Parce qu'on sait pertinemment que c'est un oiseau qui est protégé. On n'a pas le droit, comme vous dites, de tirer dans le tas. Sauf que, je ne suis pas certaine, mais je crois qu'on peut aller tuer l'oiseau dans l'oeuf. Mais ce n'est même pas sûr encore. Alors, qu'est-ce que j'ai dit hier, c'est que c'est le gouvernement fédéral qui a autorité en la matière.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

3140 Je vais me référer au verbatim d'hier. Un autre dernier point d'information.

**LA PRÉSIDENTE :**

3145 Oui?

**M. BRUNO CLOUTIER :**

3150 C'est concernant le point de rejet. On n'a pas pu aller le voir aujourd'hui. Et puis hier, suite à une question d'une intervenante, le promoteur a dit qu'il détenait un petit morceau de terre

relié, près du point de rejet. Et puis ça semble ne pas être vrai, puisqu'on n'a pas pu visiter aujourd'hui. Alors, est-ce que j'ai encore mal compris ou le promoteur nous a induit en erreur?

**LA PRÉSIDENTE :**

3155

Madame Bock, allez-y.

**Mme JOHANNE BOCK :**

3160

On a une pointe de l'autre côté, en forme de triangle, mais ce n'est pas tout le terrain qui descend jusqu'à la rivière qui appartient à la Régie.

**M. BRUNO CLOUTIER :**

3165

D'accord. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

3170

Bienvenue!

J'inviterais maintenant madame Jeanine Charette. Bonjour, madame Charette!

**Mme JEANINE CHARETTE :**

3175

Bonjour, madame la présidente! Moi, je viens en tant que voisin du site. Je trouve déplorable que... je ne comprends pas qu'un site qui est commercial ne soit pas clôturé. Parce que nous, on est comme la terre avoisinante et puis, bon, les gens qui sont sur le site ont souvent accès à notre terre, par en arrière, par le centre de tri. Je ne comprends pas comment ça se fait que ce n'est pas clôturé.

3180

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bock.

**Mme JOHANNE BOCK :**

3185

Je ne crois pas que la loi nous oblige à clôturer le site, mais je vais quand même revenir avec ça. Je vais m'informer, à savoir s'il faut qu'on clôture notre site. Si je comprends bien qu'est-ce que vous voulez dire, c'est en arrière où notre site se termine à l'endroit où est le piézomètre 5 qui est adjacent à votre terrain. C'est de là que vous voulez parler?

3190

**Mme JEANINE CHARETTE :**

Oui. Puis où est le centre de tri, aussi. Ils ont plus accès par le centre de tri. Parce que le terrain est comme... c'est que, en s'en allant, ils ont creusé des fossés et puis, à un moment

3195 donné, les fossés arrêtent, puis le terrain est comme égal. Puis il y a aussi les eaux de surface qui coulent chez nous. Ça fait que là, peut-être il faudrait... je ne sais pas quoi faire. Je ne sais pas qu'est-ce que le promoteur...

**LA PRÉSIDENTE :**

3200 Écoutez, on va demander au ministère de l'Environnement. Monsieur Juneau, est-ce que, normalement, le terrain utilisé par un site d'enfouissement sanitaire doit être clôturé?

**M. NICOLAS JUNEAU :**

3205 Ce n'est pas une exigence réglementaire. Toutefois, on exige qu'il y ait une barrière à l'entrée, par le chemin d'accès. Mais rien n'empêche le promoteur de le faire, mais on ne l'exige pas. Ça ne fait pas partie de la réglementation.

3210 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Même quand il y a des terrains de particuliers qui sont adjacents au site.

**M. NICOLAS JUNEAU :**

3215 Ça ne fait pas partie du règlement.

**LA PRÉSIDENTE :**

3220 D'accord.  
Alors, vous nous ferez part de vos commentaires peut-être dans un mémoire, si vous présentez un mémoire. Est-ce que vous avez une autre question?

**Mme JEANINE CHARETTE :**

3225 Oui. Je me demandais si le promoteur pourrait faire le fossé. Est-ce que vous avez pensé de le continuer un peu plus loin? Étant donné que les eaux de surface coulent chez nous? Parce qu'il y en a une partie de faite et puis il faudrait peut-être le continuer un peu plus loin.

3230 **LA PRÉSIDENTE :**

Ce que vous dites, c'est que, en fait, les eaux de surface du site actuel, quand il pleut, les eaux de surface vont sur votre terrain, chez vous?

3235 **Mme JEANINE CHARETTE :**

Oui. Parce que c'est sûr qu'il y a des eaux de surface...

**LA PRÉSIDENTE :**

3240

Qui s'écoulent.

**Mme JEANINE CHARETTE :**

3245

... comme il y en a un peu plus loin, un petit peu plus loin où est-ce qu'on est allé. Il y a des eaux de surface, puis ça coule chez nous, parce que c'est égal. Les terrains sont égaux. Nous, ce qu'on aimerait, c'est ce qu'on souhaiterait aussi, c'est que le fossé continue pour pas qu'on ait d'eaux de surface du site.

3250

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bock.

**Mme JOHANNE BOCK :**

3255

Monsieur Demers va répondre à la question.

**LA PRÉSIDENTE :**

3260

D'accord. Allez-y.

**M. ROBERT DEMERS :**

3265

Je ne répondrai pas à la question comme telle, parce que je ne suis pas le promoteur. Donc, ce n'est pas moi qui décide. Mais je voulais apporter, juste pour essayer d'expliquer un peu ce que madame nous parle.

3270

On a le site actuel et ce que vous parlez, vous, c'est le fossé qui se retrouve ici, je pense. Qui est entre le centre de tri et le site d'enfouissement actuel. Est-ce que c'est bien celui-là?

**Mme JEANINE CHARETTE :**

3275

Le fossé est entre nous, il est sur le bord de notre terrain. Nous, on est comme ça?

**LA PRÉSIDENTE :**

Savez-vous quel est le lot?

3280 **Mme JEANINE CHARETTE :**

Le lot 1. On est le lot 1.

3285 **LA PRÉSIDENTE :**

Là, vous avez le lot 2, là.

**M. ROBERT DEMERS :**

3290 Oui, le lot 1, c'est...

**Mme JEANINE CHARETTE :**

On est là.

3295

**M. ROBERT DEMERS :**

Mais il est comme subdivisé. Je ne sais pas quelle partie. Situé par rapport au centre de tri, est-ce que vous pouvez me dire à peu près où est-ce que c'est?

3300

**Mme JEANINE CHARETTE :**

J'ai de la difficulté à dire, moi, c'est où, parce que je ne me situe pas tellement dans le bois.

3305

**M. ROBERT DEMERS :**

Parce que, actuellement, on a passé dans ce secteur-là.

3310 **Mme JEANINE CHARETTE :**

Il y a un fossé qui est fait.

**M. ROBERT DEMERS :**

3315

Il y a un ponceau en dessous du chemin existant. Puis il y a un fossé qui est à la limite, entre le site d'enfouissement et le secteur du centre...

3320 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur, pouvez-vous nous montrer sur la carte?

**M. HENRI SÉVIGNY :**

3325 L'eau, quand elle vient de la montagne, il y a un crique qui descend quand on s'en va...

**M. ROBERT DEMERS :**

3330 C'est ça, ici.

**M. HENRI SÉVIGNY :**

Bon, bien, c'est lui qui s'en vient chez nous.

3335 **M. ROBERT DEMERS :**

Oui, c'est ça. On le voit, ici. Donc, tout ce que, moi, je voulais apporter...

**LA PRÉSIDENTE :**

3340 Écoutez, juste un instant. Pour les bénéfices de la retranscription, vous êtes monsieur?

**Mme JEANINE CHARETTE :**

3345 Sévigny. C'est mon mari.

**LA PRÉSIDENTE :**

3350 Bon, d'accord. Alors, monsieur Henri Sévigny. Merci.

**M. ROBERT DEMERS :**

3355 Donc, mon intervention, moi, c'était simplement pour localiser, pour que les gens puissent...

**LA PRÉSIDENTE :**

3360 Oui, tout à fait. Tout à fait. Alors, vous avez localisé. Donc, ce que vous dites, vous dites que l'eau qui est dans le fossé, comme le fossé n'est pas complet, ça s'en va sur votre terrain.

**Mme JEANINE CHARETTE :**

3365 C'est ça. Il y en a une partie qui est faite. Là, ça a réglé le problème. Mais il y en a une partie non plus, qui est comme pas terminée. Ça fait que nous autres, ce qu'on aimerait, c'est que, bon, il y ait un fossé qui continue. C'est sûr que, quand il y a le fossé, ça empêche aussi



3370 les gens de venir chez nous. Si on ne continue pas, puis qu'il n'y a pas de clôture, il y a rien, les gens du site ont accès chez nous. Les gens qui vont là, ils viennent. On a un terrain. Nous autres, c'est une terre qu'on a. C'est un terrain de chasse, puis tout ça. Ils viennent chez nous, ils viennent à la chasse. C'est difficile de contrôler parce qu'ils ne viennent pas de par chez nous, ils viennent de l'autre côté. Puis on se dit: comment on peut faire pour empêcher ça?

**LA PRÉSIDENTE :**

3375 Écoutez, madame Bock, est-ce qu'on peut penser que la Régie pourrait examiner avec madame Charette la problématique, puis que vous en veniez à une solution?

**Mme JOHANNE BOCK :**

3380 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3385 Merci beaucoup.

**M. RÉJEAN VILLENEUVE, commissaire :**

3390 Sur les deux aspects: sur la problématique du drainage, puis sur la problématique de la clôture. Parce que vous aviez dit que vous n'êtes pas obligés, mais vous pourriez peut-être quand même envisager quelque chose.

**LA PRÉSIDENTE :**

3395 Oui?

**Mme JEANINE CHARETTE :**

3400 Je voudrais savoir c'est quoi la norme minimale pour se rendre sur la zone tampon. C'est quoi la distance que vous devez respecter?

**LA PRÉSIDENTE :**

3405 Monsieur Juneau.

**M. NICOLAS JUNEAU :**

3410 Actuellement, c'est 10 mètres pour les lieux d'enfouissement sanitaire. Puis dans le projet de règlement, donc pour un éventuel agrandissement, ça serait 50 mètres. De zone tampon.

**LA PRÉSIDENTE :**

De zone tampon. Actuellement, pour le site actuel, c'est ça que je comprends?

3415 **M. NICOLAS JUNEAU :**

Actuellement, pour le site actuel, c'est 10 mètres.

**LA PRÉSIDENTE :**

3420

D'accord.

**M. NICOLAS JUNEAU :**

3425

Et le projet de règlement prévoit 50 mètres.

**LA PRÉSIDENTE :**

3430

Donc, quand le projet de règlement va être adopté, est-ce que ça veut dire que le site actuel, la zone tampon devrait être de 50 mètres?

**M. NICOLAS JUNEAU :**

3435

Non.

**LA PRÉSIDENTE :**

Non?

3440

**M. NICOLAS JUNEAU :**

Le site actuel va continuer d'être régi par le Règlement sur les déchets solides qui parle de 10 mètres.

3445

**LA PRÉSIDENTE :**

C'est ça que je voulais vous faire dire.

**Mme JEANINE CHARETTE :**

3450

Et le nouveau site, lui, va être à 50 mètres.

**LA PRÉSIDENTE :**

3455 50 mètres.

**Mme JEANINE CHARETTE :**

3460 Ça veut dire qu'il va être plus loin de notre terrain?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

3465 **Mme JEANINE CHARETTE :**

Il me semble qu'il est plus proche, là.

**M. ROBERT DEMERS :**

3470 Juste encore pour profiter de l'image qui est là, c'est que le site existant, la limite, on la retrouve ici. Et, la limite de propriété, elle est ici.

**LA PRÉSIDENTE :**

3475 Oui.

**M. ROBERT DEMERS :**

3480 Donc, on a quelque 100 mètres de distance entre le site existant et le futur site. Pour ce qui est du futur projet, le 50 mètres, il se retrouve ici. C'est la zone tampon qui est prévue, comme on le voit en détail au niveau du plan.

**LA PRÉSIDENTE :**

3485 Donc, ce que vous avez prévu, c'est 50 mètres.

**M. ROBERT DEMERS :**

3490 Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3495 Ça va?

**Mme JEANINE CHARETTE :**

Ça répond à ma question.

3500 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, beaucoup, madame Charette. Madame Lacoste.

3505 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

Pour continuer dans la terre contaminée, est-ce qu'il y a une déclaration du propriétaire de la terre, qui est exigée? Parce que je peux bien prendre mon gazon, puis le faire analyser, puis leur envoyer n'importe quoi?

3510 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Juneau.

3515 **M. NICOLAS JUNEAU :**

D'une part, le lieu d'enfouissement sanitaire doit tenir un registre, indiquer d'où viennent les sols ou les matières résiduelles qui sont enfouies.

3520 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça va?

**Mme JUSTINE LACOSTE :**

3525 Ce n'était pas ma question. Ma question était: est-ce que la personne qui déclare a une déclaration solennelle? C'est-à-dire, je peux vous envoyer de la terre contaminée, j'ai fait analyser mon gazon, puis je vous l'envoie. Quelle est la procédure de contrôle?

3530 **LA PRÉSIDENTE :**

Bien, écoutez...

**Mme JUSTINE LACOSTE :**

3535 Il n'y en a pas.

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Juneau?

3540 **M. NICOLAS JUNEAU :**

Il y a un registre, puis il peut avoir des analyses de laboratoire si on veut savoir quel niveau de contamination a le sol. Le ministère demande qu'il y ait des analyses dans ce temps-là.

3545

**LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, les résultats de l'analyse, ils sont transmis au promoteur.

3550 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

Je fais analyser – ma question est la suivante – je fais analyser mon gazon...

**LA PRÉSIDENTE :**

3555

Oui.

**Mme JUSTINE LACOSTE :**

3560

... qui est tout à fait correct. Et, ce n'est pas ça que j'envoie. J'envoie l'analyse du gazon, mais je leur transfère toute ma terre contaminée. Y a-t-il une déclaration solennelle quelconque qui est demandée par la personne qui envoie? Quel est le moyen de contrôle?

**LA PRÉSIDENTE :**

3565

Madame Bock.

**Mme JOHANNE BOCK :**

3570

Nous, quand on reçoit les analyses, c'est les analyses des terres que les gens ont fait analyser. Là, je ne sais pas...

**LA PRÉSIDENTE :**

3575

En fait, le sens de la question de madame Lacoste, est-ce que vous avez une garantie que l'analyse qui a été faite, le sol analysé, c'est ce sol-là que le propriétaire va vous transmettre?

**Mme JOHANNE BOCK :**

3580

Bien, là, je me fie aux analyses de laboratoire accrédité par le gouvernement qui m'envoie ça chez nous à la Régie.

**LA PRÉSIDENTE :**

3585

Mais quelqu'un pourrait-il, comme le dit madame Lacoste, faire analyser son gazon, puis il n'y a pas de contamination, puis vous transmettre toute sa terre contaminée, qui est de classe C ou D?

3590

**Mme JOHANNE BOCK :**

Monsieur de Cogemat va répondre à cette question.

**LA PRÉSIDENTE :**

3595

Monsieur Verreault?

**M. MICHEL VERREAULT :**

3600

La réponse est oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

3605

**M. MICHEL VERREAULT :**

3610

Quelqu'un pourrait faire analyser son gazon, sauf que, là, c'est une question de bonne foi. Mais, de règle générale, lorsqu'on a un terrain contaminé et qu'on procède à une décontamination, il doit y avoir un ingénieur qui est sur les lieux et qui fait acheminer les sols pour faire faire des analyses après la décontamination et pour surveiller les travaux pendant la décontamination. Ce qui fait que, là, bon, si les camions partent avec des dix roues, puis je ne sais pas ce qu'il fait avec... mais en tout cas, on comprend le concept là?

3615

**LA PRÉSIDENTE :**

Ce que je comprends de ce que vous nous dites, c'est qu'il y a une surveillance qui existe.

3620

**M. MICHEL VERREAULT :**

Oui. Sauf que ça pourrait arriver que quelqu'un fasse analyser son gazon. Oui.

**LA PRÉSIDENTE :**

3625

Alors, c'est la réponse. Vous avez une autre question, madame Lacoste?

**Mme JUSTINE LACOSTE :**

3630 Oui. J'aimerais parler de la Politique québécoise de 1998-2008 sur la clause grand-père.  
C'est-à-dire qu'il y a une procédure qui est en cours pour que les MRC fassent leur plan.  
Maintenant, quand il y a des transferts d'une MRC à l'autre, il y a une clause grand-père.  
J'aimerais entendre le promoteur sur, est-ce que son 30 000 tonnes qu'il demande actuellement,  
3635 c'est relié d'une façon directe ou indirecte à cette nouvelle disposition qui va être mise en  
vigueur.

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Bock.

3640

**Mme JOHANNE BOCK :**

Je ne peux répondre à cette question car je ne connais pas du tout la clause grand-père.  
Peut-être que monsieur Bouliane connaît la clause grand-père?

3645

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Mercure?

3650

**Mme JOHANNE BOCK :**

Ou madame Mercure.

**Mme SUZANNE MERCURE :**

3655

Je ne pourrais pas dire que je connais la clause grand-père, mais tout à l'heure, il me  
semble qu'on avait comme répondu à ces questions-là, dans le cadre de la planification de la  
gestion des matières résiduelles dans le plan de gestion, comparativement au promoteur. Il me  
semble qu'on avait répondu à ces questions-là, avec l'objectif de mise en valeur de 65 % dans la  
3660 politique qui est obligatoire dans les PGMR. Ce à quoi peut-être qui n'a pas été appliqué peut-  
être par le promoteur dans son étude d'impact et que vous demandiez, entre autres, tout à  
l'heure. C'est bien ça? De faire les correctifs. Ça fait qu'on a comme un peu répondu à cette  
question-là tout à l'heure.

3665

**LA PRÉSIDENTE :**

Écoutez, madame Lacoste, pour s'assurer que tout le monde comprend bien, quand  
vous parlez de la clause grand-père, vous voulez dire quoi?

3670 **Mme JUSTINE LACOSTE :**

Je veux dire que quand une MRC change sa réglementation sur l'acceptation des déchets, elle est quand même liée à accepter le montant minimum qui lui était transféré par l'autre MRC. C'est-à-dire que si la MRC Antoine-Labelle disait, demain matin, une fois que vous avez autorisé le 30 000 tonnes, de dire: \*On ne veut plus les accepter+, ils ne pourraient pas augmenter la quantité qui serait transférée de la MRC des Laurentides à Antoine-Labelle, mais Antoine-Labelle serait tenue de recevoir cette quantité-là. Est-ce que mon interprétation est exacte, monsieur Juneau?

3680 **M. NICOLAS JUNEAU :**

Je ne suis pas certain d'avoir exactement compris.

3685 **Mme SUZANNE MERCURE :**

Je peux répondre?

**LA PRÉSIDENTE :**

3690 Oui, madame Mercure?

**Mme SUZANNE MERCURE :**

3695 Est-ce qu'on parle de l'article 53.19 de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui fait en sorte qu'on limite l'importation des déchets?

**Mme JUSTINE LACOSTE :**

Ça a trait à la nouvelle gestion et cet article-là.

3700

**Mme SUZANNE MERCURE :**

3705 Bien, en ce qui concerne Antoine-Labelle, au niveau de leur orientation, ils ne veulent pas limiter l'importation des déchets sur leur territoire. Ce n'est pas une orientation, eux, comme telle.

**Mme JUSTINE LACOSTE :**

O.K.

3710



**Mme SUZANNE MERCURE :**

Donc, c'est sûr qu'ils acceptent des déchets qui proviennent de l'extérieur de leur territoire. Ça répond à la question?

3715

**LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. J'aimerais, juste pour terminer, poser une question à monsieur Bouliane de la MRC des Laurentides. Écoutez, j'aimerais savoir, tout à l'heure, vous nous avez dit que la MRC souhaitait que les déchets de l'ensemble des municipalités soient enfouis ici à Marchand. Est-ce que vous pouvez nous dire s'il y a des sites d'enfouissement dans la MRC des Laurentides?

3720

**M. SYLVAIN BOULIANE :**

Il n'y a aucun lieu d'enfouissement sanitaire dans la MRC des Laurentides. Tantôt, je disais qu'il y avait deux dépôts en tranchée qui devront être fermés avec l'application du nouveau règlement. Et les municipalités de la MRC des Laurentides sont propriétaires du lieu d'enfouissement sanitaire de Marchand. Donc, c'est à cet endroit-là que les municipalités ont leur site d'enfouissement.

3725

3730

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Merci.

Alors, nous allons suspendre les travaux et reprendre à 7 h, ce soir. Je vous informe que cette séance de ce soir sera la dernière.

3735

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3740

ET J'AI SIGNÉ:

3745

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**